5 centimes

4e Année. N° 877

L'Ouest-Éclair

ET

L'ÉTOILE DE LA MER

QUOTIDIEN RÉGIONAL DE LA BRETAGNE & DE L'OUEST

Derniers Télégrammes de la Nuit

5 centimes

Jeudi 9 JANVIER 1902

TÉLÉPHONE

ABONNEMENTS :

	Un An	Six Mois	Trois Mois
Départements Limitrophes	20 f.	12 f	6 f
Finistère.	22	13	7
Autres Départements . .	24	14	7

ADMINISTRATION & RÉDACTION
RENNES, 4, Rue de La Chalotais, 4, RENNES

Pour éviter tout retard adresser *directement* à notre bureau central de Rennes toutes les communications urgentes.

Emmanuel DESGRÉES du LOU
Directeur politique

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

BUREAU SPÉCIAL
BREST - 4, Rue du Château 4 - BREST

On peut y adresser toutes les demandes d'abonnements et d'insertions concernant le Finistère.

TARIF DES INSERTIONS

Annonces. . . .	30	centimes la ligne
Réclames. . . .	50	—
Faits Divers. .	1 franc	—

ON TRAITE AUSSI A FORFAIT

Lire en 2e page les Nouvelles
de la DERNIÈRE HEURE

Le Contrôleur
DES
CONTRIBUTIONS DIRECTES (1)

Bien que ce ne soit pas le principal personnage de son administration par sa position hiérarchique, c'est celui qui résume le mieux les signes caractéristiques de l'employé des contributions directes.

L'administration des contributions directes est représentée dans chaque chef-lieu de département par un directeur et un inspecteur, dont le premier est le centre où aboutissent tous les travaux des subalternes que le second inspecte. Mais l'agent principal, l'agent actif, celui surtout qui est en contact immédiat avec les personnes et non les choses, c'est le contrôleur des contributions. C'est lui qui établit le revenu des propriétés, lui qui évalue la valeur locative des maisons d'habitation et des maisons employées à l'industrie ; c'est lui qui classe les patentés, lui qui nombre les portes et fenêtres des propriétés bâties ; par conséquent, c'est lui véritablement qui assoit l'impôt, le distribue, et qui a beaucoup plus souvent a combattre la partialité et l'ignorance des autorités locales, pour rester dans le juste, qu'à se servir de leurs lumières. C'est lui qui fait sur les matrices des rôles les changements survenus tous les ans pour cause de vente, de succession ou de partage ; enfin, c'est lui qui juge en premier ressort les réclamations des contribuables, et qui, dix-neuf fois sur vingt, est le suprême juge, car c'est d'après son rapport que se décident en général les autres rapporteurs et le tribunal qui prononce. Ainsi, c'est lui qui vérifie les faits de non-location pour lesquels les propriétaires réclament la remise de l'impôt. Si la récolte d'un paysan a été détruite par l'orage, si son bétail a été décimé par une épizootie, si ses granges ont été inondées ou brûlées, c'est lui qui constate la perte, qui l'expertise, qui l'évalue. Or, savez-vous ce qu'il touche pour tant d'attributions diverses ? deux mille quatre cents francs ! Et, pour ces deux mille quatre cents francs, on trouve en France des hommes capables, probes, modestes, qui se livrent à ce travail opiniâtre.

Mais, il faut le dire, de tous les administrateurs, l'employé des contributions directes est peut-être le plus considéré. Quoique sa mission touche à l'assiette de l'impôt, on peut dire qu'elle n'a pas l'apparence fiscale de la contribution indirecte, qui saisit, force la demeure et pénètre dans la famille. Pour faire comprendre la différence qu'il y a dans l'opinion entre un contrôleur des contributions directes et un contrôleur des contributions indirectes, on peut dire que c'est la même qu'il y a dans l'esprit public entre un capitaine d'infanterie et un capitaine de gendarmerie. Tous deux obéissent à une loi et remplissent un devoir. Mais, abstraction faite de l'individu, on préfère le devoir du capitaine d'infanterie au devoir du capitaine de gendarmerie. De même pour les deux sortes de contrôleurs dont j'ai parlé.

Si vous voulez connaître ce fonctionnaire intimement, entrez dans cette maison d'assez bonne apparence ; là, vous trouverez, au premier — car le contribuable trouverait mauvais qu'on le fît monter au second — un appartement de deux pièces : c'est celui du contrôleur célibataire. La principale est son bureau, la seconde, sa chambre à coucher ; la première vous appartient, mais l'autre n'est qu'à lui et à ses amis, car si le contrôleur a quelque noble goût, quelque passion d'art, malheur à lui si quelque indice s'en trahit au dehors.

***

Que de fois j'ai été pris au cœur d'une soudaine pitié pour mon ami B..., lorsqu'on frappait tout à coup à sa porte au moment où il nous jouait du violon comme Haumann, ou nous récitait les vers de l'*Iliade* avec l'exaltation d'un rapsode ? Il jetait son violon où son Homère dans sa chambre, et recevait en tremblant le contribuable, qui ne manquerait pas de dire que l'employé qui joue du violon ou récite des vers ne saurait être qu'un imbécile, si ce n'est un malhonnête homme. C'est du reste, une idée généralement reçue en France, que tout homme qui a une idée d'art dans sa tête n'est absolument bon à rien de ce qui demande un calcul quelconque. Pour le vulgaire, c'est précisément ce qui fait sa distinction qui est la cause immédiate de tout ce qui n'est pas régulier en lui. Ainsi, un sot médiocre fera ou dira une sottise dans une affaire administrative, c'est qu'il a manqué d'attention ou qu'il s'est trompé, car enfin tout le monde est sujet à erreur. Un apprenti commerçant fait des dettes, on se dit : il faut bien que jeunesse se passe ; mais qu'un homme qui s'occupe d'art fasse quelqu'une de ces fautes, c'est la suffisance, la folie ou la corruption, qui naissent de l'art, qui l'égarent. Pour lui, la jeunesse, l'occasion, l'inexpérience, ne comptent plus comme excuse. Avis donc aux jeunes intelligences qui se croient le droit de se distraire de leurs travaux administratifs par les nobles inspirations de l'art ; c'est un méfait qui attachera à leur vie une prévention qui les écartera de tout avancement.

Si j'insiste sur ce point, c'est que j'ai vu un pauvre contrôleur des contributions directes à qui l'on dédaignait de répondre sur les affaires qui le regardaient, parce qu'on avait découvert qu'il faisait des vers, et qu'on ne soupçonnait pas qu'un homme qui fait des vers fût capable de comprendre que deux et deux font quatre. Quand le malheureux envoyait à son administration un rapport bien raisonné et bien écrit, aucun de ceux à qui il s'adressait ne lui en tenait compte, et le premier mot qu'on en disait était celui ci :

« Qui est-ce qui a fait son travail ? »

***

Toutefois, il faut le dire, de tous les administrateurs qui ont à lutter contre la désaffection de l'opinion publique, le contrôleur des contributions directes est celui qui la subit le moins, bien qu'il soit en contact avec les intérêts les plus divers et les plus opposés. En effet, depuis les plus humbles paysans dont il va évaluer la chaumière, jusqu'à l'aristocrate le plus opulent dont il expertise le château ; depuis le savetier dont il visite l'échoppe, jusqu'au magnifique industriel dont il mesure l'usine, tous sont sous la juridiction du contrôleur des contributions directes. Et, sauf de bien rares exceptions, il y a dans cette classe d'administrateurs une générosité courageuse qui sait tempérer l'application rigoureuse de la loi fiscale.

Lorsqu'une loi absurde condamna le misérable habitant d'une chaumière à payer, pour le trou fermé d'un carreau par où il reçoit un jour pénible, un droit égal à celui qu'un riche propriétaire doit pour la large et haute fenêtre qui éclaire son salon, bien souvent le contrôleur oublia de son chef la misérable lucarne du pauvre, au risque d'être destitué ; car si l'administration centrale l'eût appris, elle qui fait les lois, elle eût puni quiconque aurait eu l'humanité de ne pas la croire infaillible.

Il serait trop long de dire la multplicité d'aptitudes que doivent posséder les contrôleurs des contributions directes. Et pourtant jamais aucun de ces hommes pratiques, qui apprennent la science de l'impôt dans ses véritables bases, n'arrivera à être ministre. En effet, il sera six ans aspirant numéraire ou surnuméraire ; il attrapera ainsi vingt-sept ou vingt huit ans, il demeurera contrôleur de deuxième ou de première classe, et contrôleur principal jusqu'à quarante-cinq ans ; avec deux mille cent, deux mille quatre cents, deux mille sept cents francs d'appointements ; à quarante-cinq ans, il sera inspecteur avec trois mille ou trois mille cinq cents francs, et, à cinquante-cinq ou soixante ans, on le fera directeur avec une aisance de sept à douze mille francs. S'il y arrive, ce sera à l'âge où l'homme est fini. Et je vous parle des plus habiles, des plus favorisés, de ceux qui font aujourd'hui un chemin rapide, car les neuf dixièmes meurent sans toucher la terre promise de la direction. Que le pays récompense donc en considération, en bienveillance, en respect, ces hommes laborieux, modestes, probes, qui se voeunt à son service, et dont presque toute la vie est une longue privation. Saluez cette honorable pauvreté et n'ôtez pas votre chapeau au vice insolent, et alors vous verrez comment se reconstituent les mœurs d'un peuple ; car, on a beau dire et beau faire, ce que veut le Français, ce n'est pas de l'or, c'est l'applaudissement, et ceux qui l'on perverti ne sont pas les fripons, mais ceux qui tendent la mains aux fripons. Quant à moi, je me trouve heureux d'avoir pu manifester hautement à ces hommes honorables et modestes le sentiment d'estime et de respect que j'ai gardé d'eux, pour les avoir vus de près et les avoir appréciés.

Frédéric Soulié.

(1) Nous avons reproduit cette jolie page consacrée à une très intéressante catégorie de fonctionnaires, parce que leurs conditions ne se sont pas sensiblement modifiées depuis l'époque lointaine où elle fut écrite, c'est-à-dire depuis plus de soixante ans.

Nos Dépêches

(Service spécial de l'Ouest-Eclair).

LA FRANCE ET L'ITALIE

Une note de M. Delcassé

Paris, 8 janvier.

Le ministre des affaires étrangères communique la note suivante :

« Il est fort exagéré de prétendre que le gouvernement français ait pris un engagement positif vis-à-vis de l'Italie en ce qui touche à la Tripolitaine.

La situation doit être interprétée dans ce sens que le cabinet de Paris a déclaré se désintéresser de toute action politique italienne sur la côte de l'ancienne Cyrénaïque ; il n'a pas été question de l'hinterland. Quant à un traité d'alliance prochain entre les deux puissances, il n'en a pas été question non plus. »

A l'arsenal de Cherbourg

Les plans du « Henri IV ». — Information démentie. — A bord du « Vengeur » — Est-ce encore un « canard ? »

Paris, 8 janvier.

Sur la foi d'une information parue hier dans la *Patrie* et dans le *Temps*, certains journaux ont annoncé qu'un quartier-maître du *Henri IV* aurait déclaré à la police qu'il avait perdu les plans de ce cuirassé.

Le ministère de la marine fait aujourd'hui démentir cette fausse nouvelle. Des pièces de cette importance ne se trouvent jamais, d'ailleurs, à la disposition d'agents subalternes.

Faut-il ranger dans la même catégorie d'informations une autre nouvelle enregistrée par la *Patrie* de ce soir ?... Quoiqu'il en soit, cet feuille affirme que le coffret de mobilisation, qui contient tous les documents confidentiels et secrets, a disparu du cuirassé le *Vengeur* actuellement au bassin de l'arsenal.

Il a été retrouvé par des scaphandriers au fond du bassin Charles X où le *Vengeur* est amarré.

Le coffret était percé sur un des côtés ; les papiers qu'il renferme sont complètement perdus par l'eau. Il a été placé sous scellés et on procède en ce moment à un inventaire.

A la préfecture maritime, on déclare que le coffret a été retrouvé intact ; mais dit toujours la *Patrie* dans ces conditions on se demande dans quel but le voleur a opéré cette soustraction.

LES TROUBLES DE MARGUERITTE

Trois-cents témoins. — Cent audiences.

Alger, 8 janvier

L'arrivée clandestine à Alger des inculpés de l'affaire de Margueritte est très commentée. On suppose que c'est en raison de la surexcitation régnant parmi les indigènes, pendant le Rhamadan, que leur transfert a été tenu si soigneusement secret.

Un journaliste d'Alger a interrogé une haute personnalité du monde juridique, qui lui a donné d'intéressants renseignements sur cette affaire qui va venir incessamment.

« Ce sera, a-t-il dit une des plus retentissantes affaires ayant figuré dans les annales juridiques de l'Algérie. Toutes les brigades de gendarmerie sont déjà mobilisées ; elles seront aidées par un détachement de tirailleurs et de zouaves déjà désignés.

» La Cour siègera dans la salle des pas-perdus du Palais de Justice, qui est très spacieuse. Les accusés seront placés sur des gradins en amphithéâtre au fond de la salle.

» On a prévu exactement quarante-huit sièges d'avocats. Les témoins, au nombre de trois-cents, feront face au large espace également réservé à la presse. Les débats de cette affaire occuperont une centaine d'audiences. C'est M. le procureur Haffner qui tiendra le siège du ministère public. Les dépenses d'installation n'ont pas coûté moins de trois mille francs et les audiences ne sont pas encore commencées. Le gouvernement général a pris à sa charge tous ces frais. »

BRIGANDAGE A PLOUÉZEC

Plouézec, 8 janvier

Mme Jeanne Fichoux, veuve Le Louarn, âgée de 83 ans, demeurant au Questel en Plouézec, vient d'être victime d'une tentative de meurtre et d'un vol, dans des conditions vraiment odieuses.

Dimanche dernier la veuve Le Louarn était couchée dans sa demeure, lorsque vers minuit elle entendit un bruit insolite auquel elle n'attacha pas d'abord grande importance ; le bruit persistant, elle se décida à craquer une allumette : aussitôt cette allumette fut éteinte par un misérable qui prenant Mme Le Louarn à la gorge, menaça de la tuer et la traîna jusqu'au seuil de la porte où il la projeta avec violence ; en tombant Mme Le Louarn se fit une large blessure à la tête. Elle remarqua alors quatre individus qu'elle ne put reconnaître ; une discussion s'éleva entre les agresseurs, au cours de laquelle l'un d'eux déclara qu'il ne fallait pas la tuer ; mais ils lui demandèrent de l'argent.

Mme Le Louarn leur ayant déclaré qu'elle n'en possédait pas, ils se retirèrent enfin, la laissant baignant dans son sang.

A demi morte de peur, elle appela M. Le Toquer, son voisin, qui après lui avoir donné ses soins constata que les voleurs, pour pénétrer au domicile de la veuve Le Louarn, avaient tordu les barres de fer qui garnissent la croisée et cassé un carreau, ce qui leur a permis de faire jouer l'espagnolette. Ils ont ensuite pénétré dans la cave où ils se sont emparé de vin, d'eau-de-vie, de pommes de terre, etc.

Les malfaiteurs, dans la même nuit ont pénétré, dans les mêmes circonstances, dans une maison inhabité appartenant aux enfants Allain ; là ils ont poussé l'audace jusqu'à faire des ordures près des meubles, avant de prendre la fuite.

Une enquête étant ouverte, nous ne voulons pas donner de plus amples renseignements dans la crainte de gêner l'action de la Justice.

Révision des listes électorales

Dans quelques jours, commenceront les opérations de révision des listes électorales. Elles auront cette année une importance exceptionnelle en raison des élections législatives du mois de mai. Voici les dates de ces diverses opérations ;

10 janvier. — Préparation des tableaux de rectification.

14 janvier. — Délai accordé pour les tableaux de rectification.

15 janvier. — Publication des tableaux de rectification.

4 février. — Jusqu'à minuit, dernier délai ouvert aux réclamations.

9 février. — Expiration du délai pour les décisions de la commission chargée du jugement des réclamations.

12 février. — Expiration du délai pour les modifications des dernières décisions de cette commission.

17 février. — Délai d'appel devant le juge de paix.

27 février. — Dernier délai pour les décisions du juge de paix.

2 mars. — Délai pour la notification des décisions.

12 mars. — Délai d'appel en cassation.

31 mars. — Clôture définitive de la liste.

Le recensement de 1901

D'après les résultats du recensement fait en mars dernier, que vient de publier le *Journal officiel*, le chiffre total de la population s'élève en France à 39.031.113 habitants ; c'est un accroissement de 444.613 habitants depuis 1896, et, détail à noter, cette augmentation est deux fois et demi supérieure à l'augmentation qui s'était produite de 1891 à 1896.

La population totale de la Bretagne est de 2.559.398 habitants. Les Côtes-du-Nord comptent 609.349 habitants, le Finistère 773.014, l'Ille-et-Vilaine 613.567 et le Morbihan 563.468.

Dans 25 départements seulement la population a augmenté depuis 1896 ; parmi ces départements, nous relevons : le Finistère, avec un accroissement de 33.366 habitants ; la Loire-Inférieure, avec un accroissement de 18.799 ; le Morbihan, avec un accroissement de 11.440. 62 départements ont vu diminuer le chiffre de leur population ; tels sont : les Côtes-du-Nord qui accusent une diminution de 6.725 habitants ; l'Ille-et-Vilaine, une diminution de 8.472 ; la Manche, une diminution de 8.680 et la Mayenne, une diminution de 8.081.

La principale cause de la décroissance de la population dans près des trois quarts de nos départements est l'attraction de plus en plus forte qu'exercent les grands centres. En effet, alors que le chiffre total de l'augmentation de la population générale n'est que de 444.613 habitants, la population des villes comptant plus de 30.000 âmes s'est accrue de 458.376 personnes. Ainsi, depuis 1896, Brest s'est accrue de 9.746 habitants, Rennes de 4.749, Nantes de 9.088, Lorient de 2.746, le Mans de 3.197, Laval de 503, Paris de 177.233.

UN MISÉRABLE

Devant la Cour de Rennes

Dans la petite commune de Pont-Saint-Martin, près Nantes, vit depuis trois ans, à l'hôtel de la Boule-d'Or, un *vieux Monsieur* (on le connaissait seulement sous ce nom) âgé de 60 ans, à l'aspect vénérable. Au début de son séjour à Pont-Saint-Martin, on n'eut que du respect pour lui ; mais dès qu'on connut son passé, le respect se changea en mépris.

Marié avec une femme très riche, il avait mené à celle-ci une vie tellement dure, quelle avait dû se séparer de lui. De plus, Roger — c'est le nom du vieillard en question — gâcha sa fortune au jeu et en dissipations, de telle sorte qu'il ne put bientôt vivre que grâce à une pension que lui servit sa fille, mariée actuellement. Enfin, de chute en chute, il en vint à se livrer publiquement à des actes honteux.

Plainte ayant été portée par des habitants de Pont-Saint-Martin, le tribunal de Nantes lui infligea trois mois de prison, jugement dont est appel.

Bien que l'accusé ait tenté d'établir qu'il avait agi dans un moment de folie, la Cour a confirmé le jugement.

FAITS DU JOUR

La liberté du travail

Verviers, 8 janvier.

Quatre ouvriers français d'un peignage ont été attaqués par des tisseurs grévistes. La police les a dégagés, mais l'un d'eux a du être transporté à l'hôpital.

Une certaine agitation règne parmi les tisseurs grévistes ; ils ont tiré des coups de revolver et brisé les vitres de plusieurs établissements industriels.

Des arrestations ont été opérées.

Un assassinat mystérieux

Toulon, 8 janvier. — Un nommé Félix Barbaroux, du Beausset, a été trouvé assassiné dans la forêt de Castellet. Le bruit court que la vengeance serait le mobile de ce crime.

A L'ETRANGER

AMÉRIQUE DU SUD

Fin du conflit chilo-argentin

Bruxelles, 8 janvier. — La légation de la République argentine à Bruxelles a reçu du président de la République argentine le télégramme suivant :

« L'incident avec le Chili est terminé d'une manière satisfaisante ».

AUTRICHE

Suicide d'un anarchiste

Vienne, 8 janvier. — On annonce de Trieste que l'anarchiste Nigris, écroué à la prison de cette ville, pour avoir chanté quelques couplets anarchistes, s'est pendu dans sa cellule.

CHINE

Entre Russes et Américains

Washington, 8 janvier. — Il y a eu trois rixes à Niou-Tchouang, en Chine, entre des soldats russes et des marins américains du navire de guerre *Vicksburg*, qui passe l'hiver à Niou-Tchouang et ne pourra en sortir qu'au printemps. Un soldat russe aurait été blessé. Le ministre russe à Pékin s'est plaint au ministre américain, qui a transmis la plainte à Washington. Le commandant du *Vicksburg* a reçu du gouvernement l'ordre de faire tous les efforts possibles pour empêcher de nouvelles collisions.

ALLEMAGNE

Le nouveau yacht impérial

Berlin, 8 janvier. — On annonce ici que le nouveau yacht de l'empereur Guillaume va être bientôt terminé.

On sait qu'il est construit par MM. Townsend et Downes, de New-York ; il sera lancé dans les premiers jours de février et, comme vous le savez, baptisé par Mlle Alice Roosevelt, la fille du président. Il paraît que c'est sur la demande spéciale de l'empereur que Mlle Roosevelt a accepté d'être marraine.

L'empereur enverra à New-York un équipage allemand pour prendre possession du yacht et le ramener en Angleterre où les travaux d'aménagement seront faits par MM. Walker et Cie. Ce yacht sera le plus grand schooner qu'on ait jamais construit.

Les cabines seront élégamment décorées en acajou et or, mais la décoration générale sera sobre. Le grand salon aura six mètres de long et quatre grandes chambres seront affectées aux officiers, tandis que l'équipage aura un carré des plus commodes.

La Guerre du Transvaal

Un stratégiste habile. — Série noire pour l'Angleterre. — Dewet toujours insaisissable. — Le cas de M. Lynch.

Malgré leurs marches forcées, malgré un déploiement d'activité considérable, malgré la coopération des forces relativement nombreuses, les généraux anglais ne parviennent pas à « prendre contact » avec les commandos boers qui opèrent actuellement soit dans l'Orange, soit dans le Transvaal. Le général Elliot se lance sur les traces de Dewet, il croit le saisir, il s'attend à le cerner par surprise... et il n'arrive finalement qu'à rejoindre un détachement d'arrière-garde qui « l'occupe » assez longuement pour que le gros de la petite armée de Dewet ait eu le temps de se placer hors de la portée des balles anglaises.

Le général Bruce Hamilton parcourt pendant ce temps le district d'Ermelo ; il réussit, il est vrai, à capturer le général Erasmus et 40 Boers ; mais il laisse échapper Christian Botha et Offermann, et dans un simple engagement d'avant-garde, il trouve moyen de subir des pertes qui s'élèvent à 18 hommes tués, 5 officiers et 28 hommes blessés...

Enfin, aux environs de Bloemfontein, au fameux emplacement des réservoirs, où les Anglais subirent naguère une sanglante défaite, le major Litwell, qui campait dans cet endroit avec les « Irish Rifles », est attaqué par un simple détachement de 40 Boers.

La dépêche anglaise a beau ajouter que les Boers « se retirent après un combat acharné, en emmenant leurs blessés », personne ne se trompe maintenant sur la véritable signification de cette formule.

Elle peut se traduire ainsi : les Boers ont infligé un échec à leurs adversaires, puis, selon leur tactique habituelle se sont retirés.

Il ne s'agit pas ici de se rendre maître du terrain, mais d'affaiblir la force numérique de l'ennemi, de le tenir continuellement en haleine et de le harceler sans cesse. Or, il faut convenir que les Boers, à ce point de vue, accomplissent des prodiges et qu'ils réalisent avec une méthode admirable le plan qu'ils se sont tracé.

Remarquez que s'il n'y a pas eu de combat important depuis l'affaire de Tweefontein, on ne compte pas moins, depuis lors, d'un engagement par jour, qui se traduit presque chaque fois par un échec à l'actif des Anglais. Et il en sera véritablement ainsi tant que De Wett demeurera l'esprit dirigeant de tout le système de défense et d'attaque des Boers. Lord Kitchener ne se fait guère d'illusions à cet égard, et son unique objectif consiste, comme on le dit, à « écraser la tête du serpent ». Mais le serpent est souple, il glisse des mains quand on croit le tenir, la tête est redoutable, elle se retourne pour lancer son venin mortel quand on s'y attend le moins.

Et vraiment, elle est émouvante au possible, cette chasse acharnée, cet effort immense d'un si grand nombre d'hommes, construisant des fortins, fouillant les bois, explorant les routes pour découvrir l'être invisible, mystérieux, formidable qui, insouciant et calme, poursuit son chemin tranquillement et ne s'arrête que pour faire reculer toute la meute !

Bruit de négociations démenti

Amsterdam, 8 janvier. — On mande d'Utrecht que le bruit d'après lequel M. Krüger aurait demandé à M. Schalk Burger de s'enquérir auprès des généraux boërs, encore en campagne, de la possibilité de conclure la paix, est dénué de tout fondement.

M. Arthur Lynch

Londres, 8 janvier. — Comme l'ouverture du Parlement approche, on s'occupe du cas de M. Arthur Lynch, le membre irlandais du Parlement, qui passe pour avoir servi au Transvaal dans les rangs boërs contre l'Angleterre. Les uns prétendent qu'il va chercher à venir à Londres par un chemin détourné et que s'il arrive à se glisser à la Chambre, il essaiera de prêter serment avant qu'on ait eu le temps de déposer une protestation contre son élection. D'autres croient savoir qu'il sera arrêté au moment de son débarquement en Angleterre et que si, au contraire, il parvient à entrer à Westminster, il sera arrêté à la sortie et conduit immédiatement devant le tribunal de Bow-Street pour y être jugé.

Nouvelles Militaires

PERMISSION. — A l'avenir, les titres de permission de courte durée (24 heures, nuit, minuit, 10 heures), seront fournis gratuitement aux gradés et aux hommes de troupe. La masse d'habillement supportera le montant de cette dépense.

Chronique du Travail

TRAVAUX A ADJUGER. — Le mercredi 29 janvier courant, à 3 heures de l'après-midi, aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de Rennes, l'adjudication des travaux et fournitures de matériaux d'entretien de la voirie urbaine pendant les années 1902, 1903, 1904, 1905 et 1906. Fournitures, 15,000 fr. au minimum par an ; travaux, 5,000 fr. Cautionnement provisoire, 500 fr. et définitif, 2,000 fr.

MARINE ET COLONIES

(De nos correspondants particuliers de Paris et des ports par dépêches.)

MARINE DE GUERRE

Conseil supérieur. — Le conseil supérieur de la marine s'est réuni hier après midi sous la présidence de M. de Lanessan.

Mariage — S. Exc. le nonce apostolique bénira, samedi prochain, à midi, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, le mariage du lieutenant Bacquet avec Mlle Noëlie Fournier, fille du vice-amiral Fournier.

Pensions. — Des pensions sont accordées : à M. Beaumanoir, méd. chef de 1re classe 6.000 fr. ; aux veuves de MM. Hernandez, agent princ. du comm., 1.200 fr. ; Quillien, agent compt. des mat. 967 ; Jégou, mag. des comp., 767, et aux orphelins Gardies, méd. en chef, 2.000

Mesures de clémence. — Le ministre de la marine adresse aux ports la circulaire suivante :

Monsieur le vice-amiral,

La loi du 19 juillet 1901 a concédé aux conseils de guerre la faculté d'appliquer les circonstances atténuantes aux délits militaires qui ne le comportaient pas précédemment. En vue de faire bénéficier des dispositions bienveillantes de cette loi les détenus des prisons maritimes en cours de peine au moment de sa promulgation et par analogie avec les mesures prises dans cet ordre d'idées par M. le ministre de la guerre, je vous autorise à proposer pour des remises ou des réductions de peine, tous ceux parmi ces détenus qui condamnés pour délits militaires, n'ont encouru que le minimum de la peine ou la peine unique prononcée par le code, ou, en cas de condamnation multiple par celui des articles visés par le jugement qui a déterminé la peine infligée, c'est-à-dire celui qui, aux termes de l'art. 165 du code maritime entraîne la peine la plus forte.

Signé : DE LANESSAN.

Le ministre recommande en outre de s'inspirer dans ce travail de la plus large bienveillance en tenant compte cependant de la conduite, tant passée que présente des détenus.

Mouvement du personnel

Officiers de vaisseau. — MM. le l. de v. Clarke est des. p. emb. au choix sur le *Charlemagne*, à Toulon ; Dyé, de Toulon, a obtenu une prolong. de congé de conv. de 3 m. avec solde entière ; Malo-Lefevre, nom. au com. du *Coryte*, prendra son com. le 20 janv. à Toulon ; Leclerc, nom. au com. d'un torp. à Dunkerque, prendra son com. le 21 janv.

MM. le lieut. de v. Lartigue, de Toulon, nommé au comm. du *Mangini* et de la div. de torp. de la déf. mob. de Lorient, prendra son comm. le 20 janvier ; le cap. de vaisseau Amelot, est dés. p. rempl. les fonct. de maj. de la mar. à Lorient ; le lieut. de vais. Thélinge, est dés. sur sa dem. p. occuper à titre séd. un emploi au 1er dépôt des équip. de la flotte à Cherbourg ; les ens. de v. Delavoye et Metin, le prem. de Cherbourg, le second de Toulon, sont dés. p. emb. sur l'*Ardent* en part. de Bordeaux le 7 février ; le lieut. de v. Guichen, de Toulon et Héraudren, de Brest, sont dés. p. être affectés, le prem. à la 3e section et le second à la 2e section de l'état-maj. gén. de la mar. et devr. être rendus à Paris les 14 et 19 janvier.

Conseil de guerre. — M. le cap. de v. Emesse est nommé présid. du 2e cons. de guerre, en rempl. de M. Alys, nom. maj. de la mar.

Génie maritime. — L'ingénieur de marine de 1re classe Paul Baffert, qui a 14 ans et 2 mois de service, est nommé dans la Légion d'honneur pour services exceptionnels.

Corps de santé. — MM. les méd. de 2e cl. Avérous rentré de congé sert à Lorient. Maxime Hitou est dirigé sur Saint-Nazaire à destination du *Jouffroy*.

Embarquement. — Liste d'embarquement des off. du corps de santé de la marine à la date du 8 janvier.

Méd. en chef de 1re cl. — MM. Dhoste (B.), Balbaud, Breton, Abelin, Jacquemin ; *chef de 2e cl.* Kermorvant, Duval. — *Méd. princ.* Bourdon, Raffaelli, Arène, Langier, Millou, Mercié, Alix (P.), Kergroben, Geay de Couvalette, Planté, Gayet, Magnon-Pujo, Pungier, Quédec, Deblenne. — *Méd. de 1re cl.* MM. 1 Amouretti, 2 Branzon-Bourgogne, 3 Rousseau, 4 Vinas, 5 Ferrandini, 6 Labadens, 7 Audibert (P.-H.), 8 Audibert (L.-A.), 9 de Biran, 10 Bourras, 11 Gandelin, 12 Fallier, 13 Gaillard, 14 Aubry (L.), 15 Laurent, 16 Mourron ; *2e cl.* Carbannel, Chaumanet, Dargein, Abeille de la Colle, Mailliu, Pellan, Vialet, Bellet, Loro, Chauvin, Mathis, Delaporte, Avérous, Ruelle, Coquin, Roustan, Balcam, Marchenay ; Chemin, Donnart, Viguier.

Pharm. 1re cl. : MM. Leray, Cavalier, Vignali, Tambon, Riboul, Henry, Dezeuze, Rouzières, Linard, Baillet ; *2e cl.* : MM. Lassalle, Guichard, Demiel, Beaumont, Porto, Mousquet, Poncet.

Commissariat. — Les commiss. de 1re cl. Vallée en service à terre à Brest et Tornezy emb. sur l'*Iéna*, sont aut. à permuter. M. Tornezy prend. rang sur la liste d'emb. entre MM. Dugand et Marchand ; M. Vallée emb. imméd. sur l'*Iéna*.

Inscription maritime. — M. le commiss. p. Flandrin, commis. inscr. marit. à Paimpol, est désigné d'off. pour rempl. les fonct. de comm. de la divis. nav. de l'Atlantique. Il rejoindra le *Tage* par le paq. de Bordeaux le 26 janv. M. Flandrin est rempl. à Paimpol par M. le commiss. p. Leissen, de Lorient.

Aumôniers. — M. l'abbé Brûley, de Lorient, est dés. pour la prison maritime de Cherbourg, à l'expiration de son congé de convalesc.

Réserve. — MM. le l. de v. Boyer, les méd. de 2e cl. Poutrait et Parizé sont aff. à Toulon.

Commis du commissariat. — M. Aug. Thébault est nom. com. aux. en rempl. de M. Nachebout, démissionnaire.

Commissions permanentes. — A

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

partir du 9 janv. la présid. de ja 1re comm. à Brest, sera exercée par le cap. de frég. Harel, en rempl. de M. Delalande.

Défenses sous-marines. — M. Legrand, adj. princ. de 2e cl. aux défenses sous-mar. à Paris, est app. sur sa dem. à contin. son serv. au port de Cherbourg. Il devra être rendu dans ce nouveau poste le 1er avril proch.

Plantons du ministère. — Les matelots de 3e classe Hervy et Le Blohic, du 3. dépôt, sont désignés pour servir comme plantons au ministère de la marine.

Flotte

Le *Latouche-Tréville* comptera provisoirement, à partir du 6 janvier, comme annexe à la *Couronne*, bâtiment-Ecole des canonniers à Toulon.

Le *Gueydon* commencera à Lorient ses essais en route libre au mois de février, devançant le *Jurien-de-la-Gravière*, qui ne commencera les siens qu'en avril.

Le *Jean-Bart* va changer ses chaudières et devra être prêt en 1903 pour remplacer, cette année-là, à Terre-Neuve, l'*Isly*, qui changera ses chaudières à son tour.

La *Chimère* et la *Fourmi* vont armer de façon à être prêts le 1er mars pour la reprise des travaux hydrographiques aux abords de Brest, sous la direction de M. l'ingénieur La Porte.

L'*Oxus*, rentrant de Madagascar, a quitté Port-Saïd p. Marseille, ayant à bord 1 passager de la marine, 45 de la guerre dont 1 du génie, 17 de la légion, 9 de l'art. colon., 14 de l'inf. colon., 4 conducteurs kabyle. Il a 2 alités, 23 convalescents, 20 libérables, 5 prisonniers militaires dont 2 libérés et 1 forçat. Il y a eu 1 décès.

Aucune maladie entraînant la quarantaine.

— Le contre-torpilleur *Pique* à Toulon, ayant donné, pendant sa dernière sortie par grosse mer, une dangereuse inclinaison, tous les navires du même type feront des expériences de stabilité, après lesquelle ils subiront une modification de leur coque. Cette instabilité provient d'une trop forte charge dans les hauts.

Le « Chanzy » et le « Linois ». — Le *Chanzy* et le *Linois*, qui étaient à Syra, ont reçu l'ordre de faire escale dans divers ports de Syrie, ainsi qu'à Port-Saïd avant de rentrer à Toulon où ils n'arriveront que vers la fin janvier.

Voici du reste la dépêche adressée par le ministre au capitaine de vaisseau Foy, commandant du *Chanzy* :

Appareillez de Syra dès que vous pourrez avec le *Linois* en faisant une tournée a Rhodes, Mersina, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli et Beyrouth, Caïffa, Port-Saïd, Alexandrie et Toulon. Evitez Jaffa à cause des troubles récents. Par suite du temps, vous pourrez supprimer quelques mouillages, mais il faudrait vous trouver à Alexandrie, de façon à pouvoir, après la réception du khédive, assister aux fêtes de bienfaisance du Caire, le 17 janvier.

Vous réglerez la durée de votre séjour à Alexandrie avec le ministre en réglant ainsi votre itinéraire : Beyrouth, Rhodes, Alexandrie, Caïffa, Port-Saïd et arrivée à Alexandrie le 14, départ probable le 22 pour mouiller à Toulon.

Armée coloniale

Mariage. — M. Lang, vétérinaire à l'artillerie coloniale à Nouméa, est autorise à épouser Mme Brun, propriétaire d'importants établissements d'élevage dans la colonie.

Artillerie coloniale. — Le ministre a décidé que les officiers d'artillerie coloniale détachés à la marine et comptant par suite à l'état-major particulier ne pourront bénéficier de la résidence libre précédemment accordée aux officiers servant dans les régiments.

Aux Colonies

Successions vacantes. — Les ayants droit aux successions ci-après indiquées sont invités à se faire connaître au ministère des colonies.

Sénégal. — François Ducuron, étudiant en médecine, décédé à Dakar le 23 juillet 1900; Baptiste Dupuy, employé de commerce, décédé à Dakar le 26 juillet 1900; Jean Arcens, commerçant à Bena, décédé à Dakar le 22 décembre 1899; Madeleine Pierre-Pouye, propriétaire, décédé à Gorée le 4 février 1897.

Madagascar. — De Renou du Chalas, né à Concarneau le 19 mars 1853, décédé à Tamatave le 22 septembre 1898; Maurice Houreau, colon, décédé à Tamatave le 12 février 1897; Pierre Chassaigne, colon, décédé à Andevorante le 6 janvier 1897; Samuel Raban, journalier à l'hôpital, naissance inconnue, décédé à Tamatave le 21 septembre 1897; Louis Mezeray, colon, décédé à Tamatave le 25 septembre 1897; Louis-Julien Le Mée, négociant à Majunga, décédé à Mayotte le 8 juillet 1896.

MARINE DE COMMERCE

Long-Cours

A Portland *(Dorset).* — Le trois-mâts *Noëmi*, c. Malet, des voiliers de Saint-Nazaire, arrivant d'Iquique à ordres, a dépassé Falmouth par suite du mauvais temps et de l'épais brouillard et est arrivé à Portland. Tout va bien à bord du navire.

Rencontres. — Le 18 nov. en vue des Canaries, *Commandant-Marchand*, c. Arneau, allant de Dublin à Tchio (N.-C.)

Le 17 décembre, au large des côtes de Californie, un trois-mâts montrant les lettres *BMPQ* ayant 152 jours de mer, par le v. *Santiago*, arr. à San-Francisco.

Arrivés. — A Porland [Angleterre], *Noëmi*, c. Malet, venant d'Iquique ; à Astoria [Orégon], *Charles-Gounod*, c. Gauthier, de Nagasaki.

Passé en vue. — A Gibraltar, *France-Marie*, c. Lacroix, allant de Marseille à Philadelphie

Partis. — Du Havre, *Orléans*, c. Garanton, p. la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe); des Sables-d'Olonne, *Alice-et-Isabelle*, c. Le Blais, p. Philadelphie; du Havre, *Saint-Pierre*, c. Legobien, p. la Martinique et *Marguerite-Mirabaud*, c. Beauregard, p. Anvers; de Saint-Nazaire, *Général-de-Sonis*, c. Hemet, p. Cardiff; d'Iquique, *Montmorency*, c. Boishardy, p. Dunkerque.

Paquebots

Arrivés. — Au Havre, *Olinde-Rodrigues*, venant des Antilles, *Michel*, de Preston et Cambodge, de Londres; à Alger, *V.-de-Paris*, du Havre et *Cymodocée*, de Rouen; à Oran, *V.-de-Carthage*, d'Alger; à Lisbonne, *Saint Simon*, du Havre et *Caravellae*, allant du Havre à Madagascar ; à Naples, *N. Verberckmoës*, de Licata ; à Pasaje, *Pervenche*, de Bordeaux ; à Porto, *Saint Mathieu*, du Havre ; à Terre-Annunziata, *V. de Dunkerque*, de Tunis; à Rotterdam, *Gouverneur Ballay*, de Rufisque; à New-York, *L'Aquitaine*, du Havre; à Paramaribo, *Pouyer Quartier*, de Sainte Lucie; de Buenos-Ayres, *La Plata*, de Bordeaux; à Monte Video, *La Plata*, allant de Bordeaux à Buenos Ayres; à Pernambuco, *Gampana*, du Havre; à Buenos Ayres, *La Plata*, de Bordeaux; à Colombo, *Colombo*, allant de Haïphong à Marseille; à Saïgon, *Chodoc*, allant de Marseille à Haïphong; à Shanghaï, *Calédonie*, allant de Marseille à Yokohama; à Melbourne, *Tonkin*, allant de Marseille à Nouméa; à Téneriffe, *France*, llant de Buenos Ayres à Marseille; à Port Saïd, *Charente*, allant de Pondichéry à Marseill.

Partis. — De Marseille, *Tabor*, p. la Mer Noire; de Dunkerque, *Président Le Roy Lallier*, p. Saint Nazaire, du Havre, *V. du Havre*, p. l'Algérie et *Dordogne*, pour Londres; d'Alger, *Maroc*, p. Brest, *V. de Paris*, p. Marseille et *V. de Tamatave*, p. Saint Nazaire; de Philippeville, *Hermance Conseil*, p. Rouen; de Rouen, *Jeanne*, p. Oran; de Tunis; *V. de Dunkerque*, p. Terre Annunziata; de Lisbonne, *Colonia*, allant du Havre au Brésil; de Licata, *N. Verberckmoës*, p. Naples; de Malaga, *Burgundia*, p. New York, de New York, *La Champagne*, p. Hambourg; de Colon, *Lafayette*, p. Saint Nazaire; de la Pointe à Pitre, *Labrador*, allant Colon à Pauillac; de Colombo, *Amiral Duperré*, allant de Calcuta à Dunkerque; de Fremanthe, *Polynésien*, allant de Nouméa à Marseille ; de Dakar, *Chili*, allant de Bordeaux à Buenos Ayres; de Djibouti, *V. de Majunga*, allant du Havre à la Réunion.

Passés en vue. — Du Cap Finistère, *V. de Constantine*, allant d'Alger à Brest; au Cap Dell'armi, *Caramani*; à Gibraltar, *V. d'Arras*, allant de Marseille à Dunkerque, *Charles Tiberghien*, allant de Dunkerque à Saïgon et *Jules Théodore!* à Sagres, *V. de Constantine*, allant d'Algérie à Brest, *Stilbé*, allant d'Algérie à Rouen, *V. de Strasbourg* et *Lakmé*; à Tarifa, *Turrenne*, allant de Rufisque à Marseille.

Terre-Neuve et Islande

L'affaire du « Charles-Jules »

Le capitaine Louvet justifié

On nous écrit de Dinan :

D'après les informations que nous avons pu obtenir nous sommes en mesure d'affirmer que les accusations portées contre le capitaine Louvet, de Cancale, sont le résultat d'un coup monté par l'équipage pour se venger d'un rapport fait par le capitaine à la suite de la mutinerie dont s'étaient rendus coupables les avant de doris.

Les deux principaux accusateurs, le saleur Dorléans et le novice Buchoux sont revenus sur leurs premières déclarations qu'ils reconnaissent mensongères. Ils ont avoué les avoir faites à l'instigation de la famille du mousse Gautier et à la suite d'une entente avec le reste de l'équipage.

Cette affaire est donc classée et n'aura pas d'autres conséquences, à moins que le capitaine Louvet ne poursuive à son tour ses calomniateurs.

Déserteur condamné. — Le nommé Auguste Sallou, qui avait été arrêté le 28 décembre, à son retour de Jersey, où il s'était réfugié, a comparu, samedi 4 janvier, devant le tribunal maritime commercial de Granville.

Sallou qui avait déserté du brik *Jeune-Marie*, à M. Jamin-Villars, de Granville, a été condamné à six mois de prison.

Réclamation diplomatique. — M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, va très prochainement transmettre à l'Angleterre, par voie diplomatique, la réclamation formulée par MM. Guibert, armateurs à St-Servan, à la suite de l'incendie de leur homarderie au French-Shore.

M. Surcouf, député, a l'intention de poser à ce sujet une question au ministre dès la rentrée des Chambres.

Partis. — De Port-de-Bouc, *Léopoldine*, c. Sevestre, pour Saint-Malo ; de la Pointe-à-Pitre (Guadelonpe), *Marguerite*, c. Chotard, pour St-Pierre-Miquelon.

Cabotage

ABORDAGE ENTRE DEUX VAPEURS

Un abordage sest produit hier soir à Marseille, à l'entrée du port de la Joliette dans les circonstances suivantes :

La *Franche-Comté* entrait dans le bassin au moment où le *Magali* en sortait. Le brouillard était tel qu'on ne voyait pas les feux.

Par une cause encore inconnue la *Franche-Comté* aborda le *Magali* par babord d'avant avec une telle violence que la passerelle et le mât du dernier navire furent abattus par le beaupré du premier. Heureusement tout s'est borné à des dégâts matériels importants.

Le lieutenant Lalande du *Magali*, projeté à la mer par la collision a pu gagner le quai à la nage.

Les deux navires se sont dirigés par leurs propres moyens : la *Franche-Comté* dans le bassin et le *Magali* au quai du soufre.

Les avaries du *Magali* sont très importantes. Mais la *Franche-Comté* n'a presque pas souffert et pourra effectuer son départ pour Alger. Une enquête établira les responsabilités.

Echoué. — On télégraphie de Glasgow que le v. *Bidassoa*, échoué au sud de Bute, n'est pas encore renfloué. Trois remorqueurs sont auprès de lui, et on pense qu'il sera relevé prochainement. Le steamer repose sur un fond de sable ; la coque n'a que très peu souffert, sauf à l'avant ; une aile de l'hélice est brisée.

Arrivés. — Au Conquet, *Elipse*, de Brest ; à Loix-en-Ré, *Picard d'Estelan*, de Pouliguen et *Saint-Joseph*, de Charente ; à Lannion, *Olympe*, de Morlaix ; à Loix-en-Ré, *Union-fait-la-force*, de Saint-Martin ; à Lorient, *B. B.*, d'Etel ; au Légué, *Saint-Mandez*, d'Erquy ; à Noirmoutier, *Berthe-Aglaë*, de Pornic et *Jeune-Blanche*, de Chantenay ; à Pornic, *Malouine* et *Pourvoyeuse*, de Saint-Nazaire, *Cob*, *Anne-Marie*, de Noirmoutier et *Marie-Julien*, de Port-Louis ; à Port-Launay, *Joseph-Victor*, de Brest ; à Port-de-Bouc, *Assomption*, de Marseille ; aux Sables, *Gabrielle*, de l'île d'Yeu et *Avenir*, de Pont-l'Abbé ; à Saint-Malo, *Maurice* et *Madeleine*, de Granville ; au Havre, *A. B.*, de Caen ; à Cherbourg, *Frédéric Louise*, de Boulogne.

Port de Nantes. — 7 au 8. — Entrées : st. *Corneille*, de Barry ; st. *Loire-et-Bretagne*, de Bordeaux ; st. *Breton*, de Saint-Martin.

Sorties. — St. *Molière*, p. Swansea ; st. *Elorn*, p. le Havre ; dy. *Saint-Jacques*, p. Charleslown ; st. *Désirée-Laure* et st. *Bonne-Marie*, p. Noirmoutier.

Port de la Rochelle. — 6 au 7. — Entrées. — St *Ville-de-Lille*, de Dunkerque.

Sorties. — St. *Alice*, p. Saint-Nazaire ; st. *Suzanne-et-Marie*, p. le Havre ; coureau *Nantilus*, p. Boyardville ; dy. *Jenny-N° 3*, p. Brest ; s. *Ville-de-Lille*, p. Rochefort ; dy. *Saint-François-de-Sales*, p. les Sables.

Pêche maritime

Subventions aux sociétés maritimes. — Le ministre de la marine accorde une subvention complémentaire à diverses sociétés d'assurances contre les pertes de matériel de pêche, savoir :

A la société de Granville, 50 fr.; la *Prévoyante*, de Saint-Brieuc, 50 fr.; la *Mutuelle paimpolaise des marins-pêcheurs et borneurs* du quartier de Paimpol, 200 fr.; la société du quartier de Tréguier, 100 fr.; l'Association du quartier de Lannion, 50 fr.; la *Solidarité* de Morlaix, 100 fr.; la *Prévoyante* du Conquet, 50 fr.; l'*Utile* du Conquet, 200 fr.; la *Garantie* de Camaret, 50 fr.; la *Douarneniste*, 50 fr.; la société de Tréboul (quartier de Douarnenez), 50 fr.; la *Fraternelle* de Douarnenez, 125 fr.; l'Assocation du quartier de Quimper, 125 fr.; la société du quartier de Concarneau, 125 fr.

PETITE CORRESPONDANCE

P. Martiney. Reçu mot seulement aujourd'hui. Ça me va. Entendu. — *M. L. Tréglamus.* Voyez détails dans *Flotte*. C'est seulement à Port Saïd qu'une lettre a chance de rejoindre au plus tôt le croiseur. — *De L., Vitré.* Prière renvoyer fait Marcillé. Copie égarée.

Dernière Heure

PAR TÉLÉPHONE

Paris, 9 Janvier

Service Paris-Nouvelles

La Guerre du Transvaal

Une « victoire »

Durban, 8 janvier.

Les Anglais se sont emparés dimanche, près de Carolina d'un laager occupé par 150 femmes et gardé par 5 hommes.

Le poste de Lézardieux

Brest, 8 janvier.

Aujourd'hui a eu lieu au commissariat général de la Marine l'adjudication des travaux pour le poste de Lézardieux.

M. Emile Saffrey, entrepreneur à Pont-Audemer (Eure) a été déclaré adjudicataire avec augmentation de 9 0[0.

Les travaux sont évalués à 235,000 francs.

L'ultimatum de l'Allemagne au Vénézuéla

Londres, 8 janvier.

Le correspondant à Washington du Morning Post *dit que M. de Hollében a rendu visite au secrétaire d'Etat, M. Hay, et croit savoir que l'ambassadeur aux Etats-Unis lui a déclaré que l'Allemagne avait l'intention d'agir immédiatement contre le Vénézuéla.*

Le secrétaire d'Etat aurait pleinement approuvé les projets de l'Allemagne qui toutefois ne sont pas très bien connus, ajoute le correspondant.

Dans les cercles diplomatiques on croit qu'il a été question d'un ultimatum que l'Allemagne enverrait au Vénézuéla et dont la date est déjà définitivement fixée.

L'abordage de Marseille

Marseille, 8 janvier.

C'est par une brume intense que s'est produite la collision enlre la *Franche-Comté*, des transports maritimes, et le *Magali*. Le lieutenant du *Magali*, M. Lalande, s'est sauvé à la nage et est arrivé sain et sauf jusqu'à la grande jetée.

La peste

Constantinople, 8 janvier.

Une quarantaine de deux jours est imposée aux navires provenant de Beyrouth où un cas de peste a été constaté.

Les mesures de quarantaine du port de Smyrne sont levées.

Le Mérite agricole

Paris, 8 janvier.

La publication des nominations dans l'ordre du Mérite agricole est retardée de quelques jours.

Les nominations seront sans doute signées samedi prochain, et insérées à l'Officiel dimanche matin.

Au conseil supérieur de la marine

Le conseil supérieur de la marine s'est occupé, dans sa réunion d'aujourd'hui, des diverses questions soulevées à l'occasion du programme des constructions navales et du budget de 1902.

La persécution des Polonais

Posen, 8 janvier.

On annonce de Bromberg qu'un nouveau procès contre 19 pères ou mères de famille polonais, accusés de rébellion par les autorités prussiennes, aura lieu le 21 janvier prochain.

Postes et télégraphes

Mlle Déron, employée à Saint-Nazaire, passe à la recette principale d'Angers.

Mlle Lucas, postulante est nommée employée à Saint-Nazaire.

Mlle Cadou, postulante, est nommée employée à Saint-Nazaire.

Mlle Fischer, postulante, est nommée à Chateaubriant.

Service Havas

Les drames de la jalousie

Saint-Etienne, 8 janvier.

A la suite d'une violente scène de jalousie, M. Dautal, pâtissier, a tué sa femme d'un coup de revolver et a ensuite jeté le corps tout palpitant dans son four incandescent.

Après quoi, il s'est suicidé.

On a retrouvé les ossements de la femme complètement calcinés.

Concentration des forces boërs

N'Kutu, 6 janvier.

Les Boers se concentrent sur la frontière. Ils ont avec eux 2 canons de campagne et une mitrailleuse. On dit qu'ils s'enquièrent des effectifs des garnisons de Helpaaka et de Pomeroy.

La Guerre du Transvaal

Le général Botha

N'Kundhala, 3 janvier

Le général Botha concentre ses troupes au Nord du Transvaal. Il est très actif, dans le voisinage de Nangona avec Christian Botha et le commandant Emmet.

Outrages à M. Loubet

Rouen, 8 janvier.

Le tribunal correctionnel a confirmé le jugement condamnant par défaut à 6 mois de prison M. Barillier, conseiller municipal de Paris, pour outrages au Président de la République.

La triple-alliance maintenue

Berlin, 8 janvier.

M. de Bulow, parlant au Reischtag de la triplice, a dit quelle se porte bien et qu'elle vivra longtemps. La triplice n'est pas une société d'acquisition, mais une assurance défensive et pacifique.

Les inquiétudes au sujet de l'accord franco-italien, sont injustes.

Avocats grévistes.

Alençon, 8 janvier.

La grève des avocats d'Alençon vient de prendre fin. Les assises pourront être ouvertes.

Les Seules purgeant sans Coliques

PILULES SAVONNEUSES BOISSY

LAXATIVES

PURGATIVES

RAFRAICHISSANTES

La Boite de 40 Pilules : 2 fr. franco.

Phie BOISSY, 2, Place Vendôme, PARIS

Les PILULES SAVONNEUSES BOISSY sont les seules qui s'émulsionnent dans l'intestin et purgent doucement et sans coliques. Elles se trouvent dans toutes les Pharmacies.

BÉNÉDICTINE

L' "Ouest-Eclair" à la Bourse

Paris, 8 janvier.

L'ensemble du Marché présente une physionomie régulière et active, cependant l'Extérieure est plus discutée : elle passe par une série d'évolutions, entre 77.27 et 76.92.

L'Italien reste à 100.50 ; la Thomson débute à 723, pour clôturer à 726 ; la Sosnowice revient à 1950 ; la Briansk fait 394 ; Suez 3734 ; le Rio n'a pas conservé sa reprise d'hier et clôture à 1004, le Figaro fait 510 : les actionnaires sont convoqués en assemblée extraordinaire pour le 24 courant.

L'Argentin 96 clôture à 61 : les nouvelles sont meilleures, le Brésil se relève à 69.83.

Une nouvelle faiblesse se manifeste sur les chemins espagnols ; le Saragosse est ramené à 285. En sociétés de Crédit les variations de cours sont insignifiantes : le Crédit Lyonnais fait 1022.

Les valeurs Sud-Africaines conservent leur allure précédente : Randmine fait 284 ; la Chartered progresse à 107 ; la De Beers est très active à 1075 ; Tharsis est à 139 ; Huanchaca regagne le cours de 123.50 ; la société minière de la Colombie britannique s'élève à 186 ; le Brésil 5 0/0 fait 82.95.

CORRESPONDANCE MARC,

1, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Bulletin Commercial

SITUATION AGRICOLE EN ANGLETERRE

Il n'est pas sans intérêt pour nous, en qualité de fournisseurs de l'Angleterre, de savoir ce qui se passe au point de vue agricole, chez nos voisins d'Outre-Manche.

D'une façon générale, l'année 1900-1901 n'a pas été bien brillante en Angleterre. D'abord, la diminution des surfaces ensemencées s'est encore accentuée, par rapport à l'année précédente.

Les diminutions ont été respectivement : Pour la culture de blé, 144,177 acres ; de l'orge, 17,817 acres, et de l'avoine, 29,186 acres. Les surfaces ensemencées en blé, ayant déjà diminué au cours des deux précédentes années de 101,225 acres et de 155,939 acres, la diminu- tion totale en trois ans aura été de 401,241 acres, soit d'environ 150,000 hectares.

Ces diminutions dans l'étendue des surfaces cultivées en céréales ont été pour beaucoup dans le fléchissement de la production du blé, de l'orge et de l'avoine, qui a été notablement inférieure à la moyenne des neuf dernières années ; pour le blé, 6.357.585 quintaux contre une moyenne de 6.827.453 quintaux ; pour l'orge, 10,105.510 quintaux contre 10,324.954 quintaux ; enfin, pour l'avoine, 6,789.892 quintaux contre 7.424.409 quintaux. La faiblesse des récoltes n'a pas été compensée par une hausse des cours ; car les prix, à part ceux de l'avoine, sont inférieurs à la moyenne des dix dernières années.

Les espaces qui n'ont pas été consacrés à la culture des céréales sont surtout mis en pâturages naturels ou artificiels. Ces pâturages se sont accrus respectivement, durant 1900-1901, de 120.854 acres et 154.634 acres.

Malgré l'augmentation des étendues destinées à la production de l'herbe ou du foin, l'effectif du bétail a diminué pendant 1901, peut-être par suite des formidables et croissantes importations de viande abattue.

On constate aussi une grande diminution dans le chiffre des porcs ; 202.007 têtes de moins qu'en 1900.

Par contre, le nombre des chevaux s'est accru de 11.288 têtes.

MARCHÉ de la CHAPELLE du 8 janvier

Qualités :	1re	2e	3e	Qualités :	1re	2e	3e
Paille de blé	38	35	32	Luzerne....	65	61	58
— seigle	43	40	36	Regain.....	61	58	55
— avoine	37	31	30	Trèfle et			
Foin.......	72	63	55	sainfoin....	00	00	00

Le tout rendu dans Paris, au domicile de l'acheteur, frais de camionnage et droits d'entrée compris, par 100 bottes de 5 kilos, avoir : 6 fr. pour fourrages secs, 2 fr. 40 pour la paille.

Fourrages en gare : On cote sur wagon par 520 k.

Foin...........	48 à 58	Paille de seigle	
—	»» »»	pour l'indust.	34 à 37
Luzerne........	43 53	Paille de seigle	28 32
Paille de blé...	28 32	Paille d'avoine.	25 30

Pour les marchandises en gare, les frais de déchargement, d'octroi et de camionnage sont à la charge de l'acheteur.

Tourbe pour litière, 35 00 à 35 fr. par tonne rendue en gare La Chapelle, frais de statistique en plus.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

LE HAVRE, 8 janvier.

	COTONS très ordinaire Lonisiane (balles)		LAINES BuenosAyres en suint (bal).		CAFÉS Santos (les 50 kil.)	
	Ouvert.	Clôture	Ouv.	Clôt.	Ouv.	Clôt.
Janv. 1902.	51 12 0/0	51 37 0/0	120 50	121 00	44 25	44 25
Février.....	51 12 0/0	51 37 0/0	126 00	126 50	44 50	44 50
Mars.......	50 87 0/0	51 12 0/0	127 00	127 50	44 75	44 75
Avril	50 75 0/0	51 00 0/0	127 50	128 00	45 25	45 25
Mai........	50 62 0/0	50 87 0/0	128 00	128 50	45 50	45 50
Juin........	50 62 0/0	50 00 0/0	129 00	129 50	45 75	45 75
Juillet.....	50 62 0/0	50 00 0/0	129 50	130 00	46 00	46 00
Août........	50 50 0/0	50 75 0/0	130 00	130 50	46 50	46 50
Septembre.	50 37 0/0	50 62 0/0	130 50	131 00	46 75	46 75
Octobre.....	48 62 0/0	48 87 0/0	131 00	131 50	47 00	47 00
Novembr.e.	48 00 0/0	48 25 0/0	131 50	132 00	47 25	47 25
Déc.	00 00 0/0	00 00 0/0	131 50	132 00	47 50	47 50

Halles centrales à Paris, 8 janvier 1902

BEURRES. — Pour les beurres en mottes, vente moins active et baisse sur les sortes étrangère. Baisse sur les beurres en livres et hausse sur les petits beurres.

Pour les beurres en mottes, on cote le kilo, en fermiers français : Isigny, 2 00 à 7 10 ; en marchands français : Bretagne, 2.10 à 2.60 ; en laitiers français : Normandie, 2.40 à 3 30 ; Bretagne, 2.60 à 3.78.

Pour les petits beurres, on cote les ordinaires de Bretagne ».»» et ceux de choix ».»».

Arrivages : beurres en mottes, 45,439 kilos ; beurres en livres, 3,021 kilos ; petits burres, 2,317 kilos.

ŒUFS. — Reprise de 4 fr. en moyenne par colis sur les marques ordinaires ; tendance faible sur les extra.

On cote : en colis de 1.000 œufs, les gros de Bretagne 84 à 120 francs ; les ordinaires 75 à 90 francs; les extra de Normandie 125 à 145 francs, les gros 108 à 120 francs, les ordinaires »» à »» fr.

Arrivages : 736 colis de 1.000 œufs.

Cours Commerciaux du 8 Janvier

Blés, les 100 kilos nets	1 h.	3 h.	Avoines, les 100 kil. net	1 h.	3 h.
Disponible..	22 »»	22 »»	Disponible..	21 25	21 50
Courant....	22 »»	22 25	Courant....	21 50	21 50
Prochain...	22 25	22 50	Prochain...	21 75	22 »»
2 premiers..	22 75	22 75	2 premiers..	22 25	22 50
4 premiers..	23 »»	23 »»	4 premiers..	22 50	22 75
4 de mars..	23 25	25 25	4 de mars..	21 75	22 »»

Tendance ferme. Tendance ferme.

Avoines de consommation : 21 »» à 25 »».

Farin. fleur Paris, 100 k.	1 h.	3 h.	Seigles, les 100 kil. nets	1 h.	3 h.
Disponible..	27 75	27 75	Disponible..	15 75	15 75
Courant....	27 75	27 75	Courant....	15 75	15 75
Prochain...	28 »»	28 25	Prochain...	16 »»	16 »»
2 premiers..	28 50	28 75	2 premiers..	16 »»	16 25
4 premiers..	29 »»	29 »»	4 premiers..	16 25	16 50
4 de mars	29 25	29 25	4 de mars...	16 25	16 50

Tendance soutenue. Tendance soutenue.

Farines de cons. : 28 50 à 32 »». Corbeil. : 31 »»

Sucres blancs, les 100 k.	1 h.	3 h.	Spiritueux, l'hectolitre	1 h.	3 h.
Disponible..	21 50	21 25			
Courant....	21 25	21 »»	Disponible..	27 25	27 75
Prochain...	21 50	21 25	Courant....	27 50	27 25
4 premiers..	22 »»	22 »»	Prochain....	27 75	27 75
4 de mars...	22 50	22 25	4 premiers...	28 »»	28 »»
4 de mai....	23 »»	23 00	4 de mai....	29 »»	29 »»

Tend. calme Circ 138.100 Tend. fa Stocks : 21.350

Sucres raffinés disponibles les 100 kil. en pains, 95 »» à 95 50 — Surchoix, cassés, rangés, logés, cartons de 5 kil. : 98 50 à 99 50 — Caisses de 50 à 60 kil. : 99 »» à 100 »». — Roux, 18 »» à 17 75.

HUILES (les 100 kilos nets, fût compris)

Colza	1 h.	3 h.	Lin	1 h.	3 h.
Disponible..	61 »»	61 »»	Disponible..	69 00	69 »»
Courant....	60 50	61 »»	Courant....	68 25	68 »»
Prochain...	60 75	61 50	Prochain...	66 50	67 »»
4 premiers..	61 »»	61 50	4 premiers..	65 50	66 »»
4 de mai....	61 25	61 75	4 de mai....	63 75	64 50

Tend. fe Circ. ».700 qtx. Tend. ferme. Circ. »»».

Huile de colza brut : 61 00 à 00 00 les 100 kil.

Huile de colza épurée en tonnes : 71 00 les 100 k.

Sucres blancs (disponible) 21 72 à 00 0/0 les 100 k.

Spiritueux (disponible) 27 85 à 00 00 l'hectolitre.

Tendances : soutenue pour les cotons, les laines et les cafés.

Vente : 1.200 balles de laines et 26,000 sacs de cafés.

Marée. — Arrivages du 7 janvier : poisson, 88,404 kilos ; moules, 25,650 kilos. — On a côté, au kilo : turbots, 1 fr. 50 à 3 fr. 50 ; barbues, 2 fr. »» à 4 fr. »» ; bars, 2 fr. »» à 5 fr. »» ; mulets, 1 fr. 50 à 4 fr. 50 ; soles, 1 fr. 50 à 5 fr. »» ; rougets barbets, 2 fr. »» à 4 fr. »» ; merlans, 0 fr. 40 à 1 fr. 25 ; homards, 1 fr. 50 à 4 fr. 50 ; langoustes, 2 fr. 50 à 4 fr. 50 ; salicoques, » fr. à 15 fr. ; truites de rivières, » »» à » fr. ; saumonées, » fr. »» à »» fr. ; truites congelées, » fr. »» à » fr. »» ; saumons français, » fr. ; saumons étrangers, » fr. à » fr. On a côté à la pièce : thons, » fr. à » fr. ; raies douces, 8 à 12 fr. »» ; mâles, 5 fr. à 7 fr. » ; bouclées, 2 fr. à 4 fr. On cote au cent : harengs français, 4 »» à 8 fr. »»; anglais, » fr. à » fr. ; maquereaux de l'Ouest, 40 fr. »» à 60 fr. »» ; de Dieppe, 15 fr. à 25 fr. ; huîtres : Cancale, » à »» fr. ; Marennes, » a »» fr. ; Arcachon, » fr. »» à » fr. »» ; portugaises, » fr. à » fr. »». Baisse sur les crustacés. Les prix de la marée fine tendent à revenir à leur moyenne ordinaire.

Marchés de la Région

VITRÉ. — *Marché du 6 janvier.* — Farine, 1re qualité, les 100 kilos, 27 fr. 25 à 27.50 ; farine, 2e qualité, 25.25 à 25.50 ; froment, 20.00 à 00.00 ; sarrazin, 00.00 à 00.00 ; avoine, 19.00 à 00.00 ; orge, 15.00 à 00.00 ; son, 14.00 à 00.00 ; pommes de terre, 0.00 ; foin, les 500 kilos, 36.00 à 38.00 ; paille, les 500 kilos, 29.00 à 31.00 ; bœuf, le kilo sur pied, 0.60 à 0.70 ; vache, 0.70 à 0.80 ; veau, 0.80 à 1.00 ; porcs gras, la pièce, 21 à 80 fr. ; porcs petits, 00 à 00 fr. ; beurre, le kilo, 2.30 à 2.40 ; œufs, la douz., 1.15 ; poulets, le couple, 3.00 à 3.50 ; cidre, la barrique, 24 à 28 fr. ; pain, 1re qual., le kilo, 0.27 ; pain, 2e qual., 0.25.

QUIMPER. — *Marché du 4 janvier.* — farine, 1re qualité, les 100 kilos, »».»» ; farine, 1e qualité, 00.00 ; froment, »».»» ; seigle, 13.50 ; sarrazin, 14.00 ; avoine, 19.50 ; orge 14.»» ; son, 14.50 ; pommes de terre, 7.50 ; foin, les 500 kilos, 38.50 ; paille les 500 kilos 23.50 ; bœuf, le kilo, 0.00 ; vache, 0.00 ; veaux, 0.00 ; moutons, 0.00 ; beurre, le kilo, »».»» œufs, la douzaine, ».»» ; porc, 0.00 ; pain blanc, le kilo, 0.28.

Marché bien approvisionné ; tendance à la baisse.

JANZÉ. — *Marché du 8 janvier.* — Farine première qualité, les 100 kilos, 27 fr. 25 à 27.50 ; farine deuxième qualité, 25.25 à 25.50 ; froment, 19.75 à 20.»» ; sarrazin, 13.50 à 13.75 ; avoine, 19.25 à 19.50 ; orge, 14.50 à 14.75 ; son, 14.25 à 14.50 ; pommes de terre, »» à »» ; foin les 500 kilos »».»» à »» ; paille, »».»» ; beurre le kil., ».»» ; œufs la douzaine, » . »».

Marché calme pour les grains.

LA GUERCHE — *Marché du 7 janvier.* — Farine, 1re qualité, les 100 kilos, »».»» à »».»» ; farine, 2e qualité, »».»» à »».»» ; froment, 19.75 à 20.00 ; sarrazin, »» »» à »».»» ; avoine, »» »» à »».»» ; orge, »».»» à »».»» ; son, »».»» à »».»» ; pommes de terre, ».»» ; foin, les 500 kilos, »» »» ; paille, les 500 kilos, » »»» ; veau, le kilo sur pied, 0.80 à 0.90 ; porc, 0.00 ; beurre, le kilo, 2.20 à ».»» ; œufs, la douzaine, 1.10 ; poulets, le couple, 3.00 à 3 25 ; lièvre, la pièce, 0.00 à » »» ; perdrix, ».»» ; pigeons ramiers, ».»» ; oies, » »» à » »» ; porc de lait 0,80 à 090.

Feuilleton de l'*Ouest-Eclair* 5

LES OBERLÉ

Par René BAZIN

I

NUIT DE FÉVRIER EN ALSACE

L'oncle Ulrich fixa le jeune homme, de ses yeux clairvoyants, et dit :

— Toi, tu es la légende !

Ils auraient voulu sourire tous les deux, et ils ne purent pas, comme si ce mot avait été d'une justesse trop parfaite, que les jugements humains n'ont pas d'ordinaire, et comme s'ils avaient senti que la destinée était là, dans cette chambre, invisible, qui leur répétait, au fond du cœur, et en même temps : « Oui, c'est vrai, celui-ci est la légende. »

Le trouble qui les étreignit ne s'expliquait que par ce voisinage du mystère de la vie. Il se dissipa. M. Ulrich tendit la main à son neveu, plus gravement qu'il n'eût fait avant cette parole qui lui avait presque échappé, qu'il ne regrettait pas, mais qui lui demeurait présente.

— Au revoir, mon cher Jean. Je préfère ne pas attendre mon beau-frère ; je ne sais plus qu'elle attitude j'aurais envers lui. Tout ce que tu m'as dit me génerait... Tu lui souhaiteras bonne nuit de ma part. Je vais rentrer dans mes bois par un clair de lune!...

C'est dommage de ne pas avoir un fusil entre les mains et la chance de rencontrer une couple de coqs de bruyère sur nos sapins!...

Ils firent quelques pas sur le tapis du couloir, avec précaution, pour gagner l'escalier.

Mon oncle, dit Jean tout bas, si vous entriez chez grand-père ? Je suis sûr qu'il serait content. Je suis sûr qu'il ne dort pas.

L'oncle Ulrich, qui marchait devant, s'arrêta et revint sur ses pas. Jean tourna le bouton de la porte près de laquelle il se trouvait, pénétra le premier dans la chambre, et dit, en modérant la voix :

Grand-père, je vous amène une visite : mon oncle Ulrich, qui a désiré vous voir.

Ils étaient dans la demi-obscurité d'une grande pièce dont les rideaux avaient été fermés, et qu'éclairait une veilleuse en porcelaine transparente, posée au fond, à gauche, entre la fenêtre close et un lit qui occupait le coin. Sur la table de nuit, dans le halo lumineux et court qui enveloppait la veilleuse, se trouvaient un petit crucifix de cuivre et une montre d'or, les seuls objets brillants de l'appartement. Dans le lit un vieillard était plutôt assis que couché, le buste vêtu d'une veste croisée en laine grise, le dos et la tête soutenus par des oreillers, les mains cachées sous les draps qui avaient gardé les plis de l'armoire. Un ruban de tapisserie servant de cordon de sonnette et terminé par une frange s'allongeait jusqu'au milieu du lit. Car l'homme qui dormait ou veillait là était un impotent. Chez lui, la vie se retirait de plus en plus à l'intérieur. Il marchait et remuait difficilement. Il ne parlait plus. Au-dessous des joues épaisses et pâles, la bouche ne s'agitait plus que pour manger et pour dire trois mots, trois cris, toujours les mêmes : « Faim ! Soif ! Va-t'en ! » Une sorte de paresse sénile laissait pendre cette machoire puissante qui avait commandé à beaucoup d'hommes. M. Ulrich et Jean s'approchèrent jusqu'au milieu de la chambre, sans qu'il eût donné le moindre signe révélant qu'il avait conscience de leur présence. Cette pauvre ruine humaine était cependant le même homme qui avait fondé l'usine à Alsheim, qui s'était élevé au-dessus de la condition de petit propriétaire campagnard, qu'on avait élu député protestataire, qu'on avait vu et entendu, au Reichtag, revendiquer les droits méconnus de l'Alsace et demander justice pour elle au prince de Bismark. L'intelligence veillait, prisonnière, comme la flamme qui éclairait la chambre cette nuit ; elle ne s'exprimait plus. Dans ce songe ininterrompu, que d'hommes et que de choses devaient passer devant celui qui connaissait l'Alsace entière, qui l'avait parcourue en tous sens, qui avait bu tous ses vins blancs à toutes les tables des riches et des pauvres, voyageur, marchand, forestier, patriote !... Et c'était lui, cette tête chauve et ridée, ce visage tombant, ces paupières appesanties, entre lesquelles glissait semblable à une bille dans la fente immobile d'un grelot, un œil lent et triste.

Cependant, les deux visiteurs eurent l'impression que le regard s'arrêtait sur eux avec une complaisance inaccoutumée! Ils se turent, pour laisser l'ancien à la douceur d'une pensée qu'ils ignoreraient éternellement, Puis, l'oncle Ulrich s'approcha du lit, et posant la main sur le bras de Philippe Oberlé, se baissant un peu, pour être plus près de l'oreille, pour mieux rencontrer aussi les yeux qui se levaient avec effort :

— Nous venons de causer longuement, monsieur Oberlé, votre petit-fils et moi ... C'est un brave garçon, votre Jean !

Un mouvement de tout le buste, lentement déplaça la tête de l'ancien, qui cherchait à voir son petit-fils.

—Un brave garçon, reprit le forestier, que son séjour à Berlin n'a pas gâté. Il est demeuré digne de vous, un Alsacien, un patriote... Il vous fait honneur.

Malgré le peu de lumière qui flottait dans la chambre, l'oncle Ulrich et Jean crurent voir un sourire sur le visage du vieillard, réponse de l'âme encore jeune.

Ils se retirèrent sans bruit disant :

— Bonsoir, monsieur Oberlé ; bonsoir, grand-père !

La veilleuse agita sa flamme, déplaça les ombres et les lueurs ; la porte se referma, et le songe interrompu continua dans la chambre où n'entraient guère, depuis le coucher du soleil, que les heures sonnées au clocher de l'église d'Alsheim.

M. Ulrich et son neveu se quittèrent au bas du perron. La nuit était glacée, les pelouses toutes blanches de gelée.

— Beau temps pour marcher, dit M. Ulrich : je t'attends à Heidembruch.

Il siffla son chien, et lui dit, en caressant le museau couleur de feu :

— Ramène-moi, car je vais rêver tout le temps à ce que m'a dit cet enfant-là !

A peine s'était-il éloigné de quelques centaines de mètres, on entendait encore son pas sur la route qui montait vers le bois d'Urlosen, quand Jean reconnut, dans la nuit calme, le trot des chveaux qui venaient du côté d'Obernai. Le bruit de leurs sabots frappant le sol empierré sonnait comme celui des fléaux sur les aires, il était rural, il ne troublait rien, il ne brisait aucun sommeil. Fidèle, qui aboyait furieusement vers la lisière de la forêt, avait d'autres raisons de montrer les dents et de donner de la voix... Jean écouta s'approcher la voiture, Bientôt le bruit diminua, amorti, lui apprit que l'équipage était entré dans le bourg, entre les murs, ou au moins dans le cercle de vergers qui faisaient d'Alsheim, en été, un nid de pommiers, de cerisiers et de noyers. Puis il s'enfla et sonna clair, subitement, comme celui d'un train qui sort d'un tunnel. Le sable cria au bout de l'avenue ; deux lanternes tournèrent et coururent à travers le parc ; des gazons, des arbustres, le bas des troncs d'arbres surgirent brusquement de la pénombre et brusquement y rentrèrent, et le coupé s'arrêta devant la maison. Jean qui était resté sur le haut du perron, descendit en courant et ouvrit la portière. Une jeune fille sortit aussitôt, toute rose de visage et enveloppée de blanc, mantille blanche, manteau de laine blanc souliers blancs. En passant, presque en l'air, elle s'inclina à droite, frôla d'un baiser le front de Jean, entr'ouvrit deux lèvres accablées de sommeil :

— Bonsoir, frérot !

Et, relevant sa jupe, mollement, vacillante, la tête déjà sur l'oreiller, elle monta l'escalier, elle monta les marches et disparut dans le vestibule.

— Bonsoir, mon ami ! dit une voix d'homme autoritaire ; tu nous a attendus ; tu as eu tort... Viens-donc vite, Monique. Les chevaux ont très chaud... Auguste, vous leur donnerez demain douze litres, et vous les conduirez à la forge... Tu aurais mieux fait, Jean, de nous accompagner. C'était très bien. M. von Boscher a demandé deux fois de tes nouvelles.

Le personnage qui parlait aux uns et aux autres avait eu le temps de descendre de voiture, de serrer la main de Jean, de se retourner du côté de madame Oberlé, encore assise dans le fond du coupé, de monter jusqu'à la moitié du perron et d'inspecter, d'un coup d'œil de connaisseur les deux percherons noirs dont le poil mouillé avait l'air frotté de savon.

(A suivre)

Troisième Edition

RENNES

Le temps qu'il fait. — Observations du 8 janvier. — Maison Binda, rue Nationale. — Hauteur barométrique, 776. — Thermomètre : à 9 heures, 2 ; — maxima, 9, minima, 1. — Beau temps, température froide.

Petit Calendrier. — Aujourd'hui, jeudi 9 janvier, St Marce in. — Soleil : lever, 7 h. 54 ; coucher 4 h. 20 minutes. — Lune : lever, 7 h. 9 matin ; coucher, 4 h. 25 soir. — Nouvelle lune à 9 h. 21 du soir.

Ephémérides. — 1871. Bataille de Villersexel. Fête à souhaiter : Saint Agathon.

Rennes à vol d'oiseau

Les laveuses du quai d'Ille-et-Rance.

Etes-vous passés, chers lecteurs, le long de ce beau canal ombragé, qui n'a qu'un défaut, c'est de cotoyer une eau noire et bourbeuse ? Si oui, vous n'avez pas été sans jeter un coup d'œil sur les laveuses qui, près du pont Legraverend, s'installent tous les jours à laver leur linge à côté de chaudières fantastiques, qui ont l'air de préparer des philtres magiques.

A vrai dire, ces laveuses — elles nous permettront de le dire sans méchanceté — ont-elles-mêmes l'air de jouer leur rôle dans une comédie de sorcellerie. Les jupes retroussées jusqu'à la taille, les jambes serrées dans des guêtres de cuir, la tête protégée par un chapeau de paille aux larges bords, elles sont effrayantes à voir. Et quand leur battoir, en gestes rythmés, tombe sur le linge étendu le long de la vieille rivière, on croit voir une de ces lavandières chantées par Botrel, ces lavandières, qui tout en accomplissant leur besogne répandent autour d'elles des maléfices.

Je suis resté hier longtemps à les regarder, sans mauvaise pensée à leur égard, et je me suis attiré au bout de quelques minutes d'étranges invectives. Si elles avaient pu sauter le fossé qui me séparait d'elles, il est probable que j'eusse été forcé de défendre ma vie. Je me suis retiré, mais l'une d'elles a eu le temps de me jeter un de ces regards terribles venant de ce que nos ancêtres appelaient le mauvais œil. Et je tremble de rater ma chronique. Cest terrible « le mauvais œil » à notre époque de superstitions, de calculs astrologiques, de somnambules et de spirites.

⁂

Rennes n'est pas comme Londres. Elle ignore les épidémies de petite vérole, mais elle possède actuellement une épidémie terrible, qui, bien que ne dépendant pas du bureau d'hygiène, doit être signalée à notre municipalité.

Rennes est la victime d'une invasion terrible. La ville est envahie par les rats d'égoût.

Et ne croyez pas que je plaisante. Ne croyez pas que je veuille m'amuser d'un fait isolé. La situation est très grave.

Oyez plutôt. Un de mes confrères a raconté que des commerçants de la rue Saint-Louis ne savaient plus ou cacher leurs marchandises, dans la crainte de les voir dévorer par les terribles rongeurs. Un de ces honorables négociants avait vu disparaître successivement 50 kilos de fromage de gruyère, 30 kilos de fécule de pommes de terre, et un nombre incalculable de bâtons de savon de Marseille. Il en avait été réduit à enfermer ses denrées dans des cages en fil de fer où les rats ne pouvaient pénétrer.

Or, voici bien plus fort. Certaines maisons de la rue Le Bastard, de la rue du Champ-Jacquet et de la rue Leperdit, sont envahies à tel point, que plusieurs de nos concitoyens ont dû se défendre contre les terribles bêtes qui venaient jusqu'à leur chambre à coucher et montaient sur leur lit. Dans une seule soirée, un de nos amis, employé aux tramways à vapeur a tué jusqu'à soixante rats chez lui et dans le ruisseau de sa rue.

N'y aurait-il pas quelques précautions à prendre contre ces vilaines bêtes. A Marseille, leur tête est mise à prix, comme celle des criminels fameux. On pourrait peut-être en faire autant à Rennes.

⁂

Connaissez-vous la rue des Innocents ?

C'est une petite voie qui part de la place des Lices pour aboutir à la rue Saint-Louis. Petite, oh oui ! Ells a peut-être vingt mètres de long, mais il faut dire qu'elle est bien plus sale qu'elle n'est longue. Alors que la voirie a fait mettre des cailloux, qu'elle a comblé les trous, et désinfecté les ruisseaux de la rue Saint-Louis, elle a abandonné la rue des Innocents qui peut certainement détenir le record de l'insalubrité à Rennes.

Non seulement cette petite rue sans trottoirs a deux ruisseaux qui deviennent des immondi ces, mais encore faut-il dire que jamais n'y doivent passer les voitures de la répurgation. A trois heures de l'après-midi, heure à laquelle je passais hier dans la rue des Innocents, on pouvait voir trois où quatre tas d'immondices, qui attendaient encore la pelle des employés de la voirie. De plus, l'eau séjournait dans de jolies crevasses où, malgré le beau temps dont nous âmes gratifiés, elle stagnait au grand dam de l'odorat des habitants de ce quar tier.

⁂

Si nous indiquons à la Voirie les endroits qu'elle oublie, du moins, pour être justes, devons-nous la remercier quand elle fait droit à nos réclamations. C'est ainsi que la place de la Halle-aux-Blés, le lendemain du jour où nous signalions son mauvais état, subissait immédiatement la réfection dont elle avait le besoin le plus urgent.

Aujourd'hui, les piétons peuvent, sans craindre de s'enliser, traverser le désert. Il y a des cailloux dans tous les trous, C'est parfait.

⁂

Puisque nous en sommes aux questions de voirie, signalons à ce cher qui de droit l'état lamentable des bas-chemins.

Nous savons bien que toutes ces rues n'étant pas classées ne dépendent pas de la municipalité. Mais enfin, il y a bien une personnalité responsable de cet état de chose, et l'on nous signale une voiture de déménagement qui n'a pu avancer hier, qu'à l'aide de quatre — vous entendez bien *quatre* — chevaux de renfort.

Si les rues ne sont pas classées, nous croyons toujours que les habitants sont contribuables ! Alors !

LE FLANEUR.

TERRIBLE CHUTE

Hier, mercredi, vers 10 heures, M. Jambu, mineur à la mine de Pontpéan, travaillait dans la cheminée d'ascencion à placer des planches, lorsque par suite d'un faux mouvement, il perdit l'équilibre et alla s'abattre au fond ce la mine, d'une hauteur de 50 mètres.

Relevé grièvement blessé, le malheureux ouvrier a été transporté dans les bureaux de la mine tandis qu'on mandait en hâte un médecin et un prêtre. On l'a ensuite porté à son domicile à Bruz.

M. Jambu, qui est âgé de 42 ans, marié et père de famille, est dans un état désespéré.

Ecole d'industrie. — M. Broussas, délégué dans les fonctions de maître-adjoint à l'Ecole pratique d'industrie de Rennes, est nommé titulaire et placé dans la 5e classe.

Ecole des Trois-Croix. — M. Henri Bazin, de Saint Brieuc, est nommé instructeur militaire surveillant à l'Ecole pratique des Trois Croix, en remplacement de M. Réthoré, nommé à l'Ecole pratique de Granges (Creuse).

Faculté. — M. le docteur Hamon du Fougeray, qui fait à la faculté de Rennes un cours sur les enfants anormaux, est nommé médecin au Prytanée militaire de la Flèche, pour les maladies spéciales du nez, des oreilles, de la gorge et du larynx.

Ecole nationale d'Agriculture. — M. Maurice Chassant, répétiteur des sciences physiques à l'Ecole nationale d'Agriculture de Rennes, vient d'être chargé du cours des sciences physiques à l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier.

Chien enragé. — Hier après midi, vers une heure, un chien présentant tous les symptômes de la rage, parcourait les rues de notre ville. Deux agents prévenus s'étant mis à sa poursuite, il fut abattu d'un coup de revolver au coin des rues Le Graverend et de Dinan par l'agent Lecomat.

Il portait un collier au nom de M. Cherel, négociant à Ploërmel.

Arrestations. — On a arrêté hier soir, vers 7 heures, le nommé Jean Cochet, âgé de 19 ans, trouvé sans profession ni domicile.

On a également arrêté hier, les frères Victor et Joseph Louvet, âgés de 22 et 16 ans, rencontrés hier soir par les agents au moment où ils rentrait chez eux, route de Châtillon, 13, avec un paquet de choux dont ils ne purent justifier la provenance.

SOIRÉE RENNAISE

Théâtre de Rennes. — Direction de Lestrac. — Aujourd'hui jeudi 9 janvier, à 8 h. 1/4, grand succès, 2e représentation à Rennes de *La Bohème*, comédie-lyrique en 4 actes, poème et musique de Léoncavallo.

A l'étude : *L'Etoile du Nord.*

Etat-Civil

NAISSANCES

8. — Marcel-Jean-Auguste Poussin, rue de Brest, 88 ; Célestin-Pierre-Ange Andrieux, rue Duhamel, 51.

DÉCÈS

8. — Elisabeth-Henriette-Marie Simon, sans profession, célibataire, 23 ans et 8 mois, rue d'Estrées, 5 ; Joseph-Jean-Marie Louazel, 1 mois, Hôtel-Dieu ; Mme veuve Martin, née Claire-Marie Glochon, 61 et et 11 mois, rue de la Psalette, 4.

A l'occasion des fêtes du Nouvel An, nous rappelons aux lecteurs que la *Maison Valton*, rue d'Antrain, et la mieux assortie comme pâtés de foie gras (marque Gratz), vins de champagne de toutes sortes.

Grand choix de marrons glacés, bonbons fins, mandarines, etc.

Eclairage électrique.

LES SPORTS

La « Pédale Rennaise ». — Les membres de la nouvelle société cycliste la *Pédale Rennaise* sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu vendredi 10 janvier, à 8 heures 1/2 au cafe de l'Europe.

Le « Stade Rennais » à Vannes. Un match de football-association aura lieu dimanche 12 janvier, à Vannes, entre les équipes premières du *Stade Rennais* et du *Stade Vannetais*.

Soucieux avant tout de faire connaître ce sport au public, le S. V. s'est assuré un terrain proche de la ville, route de Bernus, en face de la rue de Kerrosen. Comme l'entrée en sera gratuite, les dirigeants de ce club comptent que nombreux sera le public qui viendra applaudir et encourager les joueurs.

L'équipe du S. R. est une bonne équipe et vient de battre le Lycée de Rennes. Le S. V. ne connait pas encore la victoire, mais il a mis sur pied cette saison une bonne équipe qui se promet de prendre une bonne leçon et opposera une énergique résistance à ses adversaires.

Les équipes seront ainsi composées :

STADE RENNAIS. — *But* : Martin. — *Arrières* : Peter et Jamin. — *Demis* : Leroy, Joulaud (capitaine), Guibert. — *Avants* : Duchesne, Ghis, Gennuit, Grouget, Guillaume.

STADE VANNETAIS. — *But* : Boiteau. — *Arrières* : Desvages et Cosson. — *Demis* : Wery, Le Joubioux et P. Thomas. — *Avants* : E. Gemain, de la Vigne, J. Gemain (capitaine). Frécaut et Morio.

Arbitre : M. Le Chevalier, du S. R.

AUTOUR DE RENNES

LIVRÉ. — **La vente de l'école des Frères.** — La mise en vente, par l'Enregistrement, de l'école des Frères de Livré, a eu lieu lundi à l'audience des criées, à la première chambre du tribunal civil de Rennes.

L'enregistrement était représenté par Mes Pierron, avoué, et Châtel, avocat ; les intérêts des Frères avaient été confiés à Mes Giffard, avoué, et Dyèvre.

La mise à prix des immeubles légués par M. Guérin aux Frères de Ploërmel était de 12.600 fr. ; aucun acquéreur ne s'étant présenté, aucune enchère n'a été mise et par suite, les biens saisis demeurent la propriété de l'administration de l'enregistrement.

Mais voici le piquant de cette triste histoire.

Les Frères possédaient, de par le testament de M. Guérin, plusieurs propriété à Livré, dont l'une avait été affectée, par l'Institut de Ploërmel, à un juvénat ; une autre était occupée par l'école primaire, et M. Guérin l'avait donnée à la condition expresse que trois Frères de Ploërmel y seraient entretenus pour instruire les enfants de la commune. Il s'ensuit qu'aujourd'hui la clause du testament oblige l'enregistrement, devenu propriétaire de l'immeuble, à subvenir à l'entretien des Frères !...

KALODONT

Crême Dentifrice

donne aux Dents une blancheur éclatante.

Chronique départementale

Melesse

UN VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL. — Sur la demande de M. le Préfet, le Conseil municipal de Melesse s'est réuni pour donner son avis sur l'*utilité* et le *maintien* de l'école des Frères, établie dans la commune depuis 1825. Reconnaissants envers leurs anciens maîtres, M. le maire et tous les conseillers présents ont émis *à l'unanimité* un vote favorable.

Nous sommes heureux de pouvoir signaler les membres de l'Assemblée municipale qui, en cette circonstance, ont affirmé hautement leur respect de la liberté :

MM. le docteur Michel, maire ; Denis, premier adjoint ; Aubrée, du Bourg ; Besnard, de la Croix-de-Paille ; le docteur Charpentier ; Desevedavy, de la Clairerodière ; Desevedavy, de la Millée ; Floc, du Bouillon-Ramard ; Hannier, de la Touche ; Houal, de Brayette ; Lorandel, du Plessis ; Moigné, de Fresnay ; Ruffié, de la Touche-Petite.

Ont été empêchés de prendre part au vote pour des raisons connues : MM. Nicoul, du Bourg, malade ; Pinel, de la Gasseline ; Cordonnier, de la Gimmondière.

Etaient absents : MM. Lecoq, des Fontenelles, et Biet de la Grimaudais, anciens élèves des Fréres du Thabor ; Hue, des Milleries, et Lorot, du Bourg, anciens élèves des Frères.

Fougères

ETAT-CIVIL de Fougères. — *Naissances.* — Geneviève-Yvonne-Madeleine-Suzanne Allain, rue Duguesclin. Denise-Joséphine-Marguerite-Emilienne Delanoe, rue des Orières, 12. Léontine-Eugénie-Virginie-Emma Bézill, rue des Tanneurs, 2. Constant-Victor-Amand-Jean Duhamel, rue Pinterie, 84. Emile-Louis-Joseph-Henri Touchefeu, rue de la République. Angèle-Françoise-Jeanne Delanoë, rue Nelet, 21. Germaine-Marie-Rosalie-Alexandrine Rousseau, rue du Four, 3. Yvonne-Marie-Rosalie Garrault, rue de Nantes, 1. Ernest-Louis Gautier, rue Alexandre III, 12. Alfred-Eugène-Armand-Auguste Lepage, rue Pipon, 10.

Promesses de mariage. — Léon Heude, cordonnier, rue Claude Pollet, 19, à Paris et Victoire-Marie-Perrine Legay, piqueuse en chaussures, rue des Feuteries. Pierre-Alfred-Alexis Lesaint, scieur-mécanicien à Laignelet et Marie-Joseph Aumont, couturière, boulevard de Rennes, 16. Henri-Léon Lécuyer, employé de commerce, boulevard de Rennes, 4 et Marie-Louise Berthelot, employée de magasin, rue des Feuteries, 28. Louis Liger, cordonnier, rue de l'Echange, 10 et Marie Moizé, journalière, rue de l'Echange, 10.

Décès. — Joseph-Victor-François Derennel, 2 jours, rue Bochin, 33. Armandine Delanoë, célibataire, religieuse, 21 ans, communaute de Rillé. François Sopée, célibataire, chanssonnier, 21 ans et 11 mois, rue des Feuteries.

CONSEIL MUNICIPAL. — *Séance du 6 janvier.* — Le conseil municipal de Fougères s'est réuni lundi soir pour voter ies deux emprunts de 235,000 francs et 26,000 francs destinés à la construction des abattoirs autorisés par la loi du 19 décembre 1901, et a procédé au choix de l'établissement prêteur. Les deux emprunts ont été votés à l'unanimité.

L'emprunt de 239,000 franes est contracté à la caisse des retraites pour la vieillesse et celui de 26,000 francs à la caisse des dépôts et consignations. Le premier au taux de 3.75 et le second aux taux de 3.60

LA RÉGION

Malouine et Dinannaise

Marées du 9 janv. : pleines mers, matin, 6 h. 5 haut. 11 m. 22 ; soir, 6 h. 24 ; haut. 11 m. 26. — Basses mers, matin, 12 h. 36 ; haut. 2 m. 83 ; soir, 12 h. 57 ; haut 2 m. 47.

Bac de Dinard. — Aujourd'hui, 9 janvier, de 8 h. 30 à 11 h. 30, cale de Dinan ; de 10 h. 30, à 2 h. 30 aux Beys ; de 3 h. 30 à 5 h. 30, cale de Dinan.

Est-ce un bigame ?

L'affaire Chollet. — Arrivée de l'inculpé à Brest. — Bigame ou divorcé ? l'opinion d'un magistrat.

On s'entretenait beaucoup à St-Malo du cas de M. Chollet, Pierre, receveur des Contributions indirectes, arrêté pour bigamie et écroué à la prison du Bouguen à Brest.

M. Chollet est né à Trèvenès le 6 novembre 1842.

Sa première femme est décédée à Saint-Malo où habite d'ailleurs sa deuxième épouse dont il est séparé depuis de nombreuses années.

Après avoir passé quelques années à Brest, M. Chollet fut nommé receveur à Landerneau le 1er mars 1892. Là, il épousa — lui qui avait plus de 49 ans — une jeune fille, Mlle Scouarnec, Marie, âgée de 19 ans, appartenant à une bonne famille de la ville.

Quelque temps après son mariage, il fut nommé, avec avancement, à Belle-Ile. Là on perd sa trace.

C'est le parquet de Brest qui a été informé du cas de M. Chollet par des lettres anonymes adressées à M. le docteur Kermarec, maire de Landerneau, qui les transmit à M. Perrussel, procureur de la République.

M. Fleury, curé-doyen de Landerneau, a reçu également une lettre anonyme lui signalant le cas du receveur des contributions.

Après enquête, M. Perrussel, procureur de la République à Brest, lança un mandat d'amener contre M. Chollet.

Le mandat d'amener toucha M. Chollet à Saint-Malo.

Conduit au parquet et interrogé par le procureur de cette ville, le receveur refusa de fournir aucune explication. Il se contenra de dire : « Conduisez-moi à Brest. »

Le procureur ne pouvant en tirer autre chose le dirigea sur Brest et en informa son collègue M. Perrussel.

A Brest

M. Chollet est arrivé lundi soir, en gare de Brest, par le train de 5 h. 40, venant de Saint-Malo. Il était accompagné de deux gendarmes qui l'ont conduit immédiatement au cabinet de M. Perrussel.

L'honorable magistrat après avoir constaté son identité l'a remis entre les mains de M. Guicheteau, juge d'instruction, chargé de l'enquête. M. Chollet a déclaré au juge qu'il avait introduit une instance en divorce contre sa deuxième femme en 1890.

Il a ajouté qu'il est divorcé depuis longtemps.

« Si le divorce n'a pas été prononcé, dit-il, ce serait par suite de la négligence de mon avoué ». MM. Perrussel et Guicheteau font vérifier les dires de M. Chollet.

Nous avons voulu savoir où en était au juste cette affaire qui fait beaucoup de bruit et nous sommes allé interviewer un magistrat fort bien placé pour nous renseigner.

« Que dites-vous de cette affaire de bigamie ? » demandons-nous à notre très sympathique interlocuteur.

— Je crois bien que cette affaire va s'arranger.

— Comment cela ?

— Chollet affirme qu'il est divorcé depuis 1890. Or, il n'a épousé sa troisième femme qu'en 1892, à Landerneau.

— Alors...

— Je crois bien qu'il va s'en tirer.

— Mais, comment se fait-il qu'on l'ait arrêté s'il est divorcé ?

— C'est de sa faute. Quand on l'a interrogé à Saint-Malo, il n'avait qu'à fournir les renseignements qu'on lui demandait. Il n'a qu'à s'en prendre à lui-même des désagrément qui lui arrivent.

Pour éclairer à bon escient nos lecteurs sur l'affaire de bigamie dont nous les entretenions dans notre dernier numéro, nous avons envoyé un de nos correspondants interviewer Mme Chollet, la troisième femme de l'inculpé, qui tient à Saint-Malo, Grande Rue, le Café National. Malheureusement, Mme Chollet était absente pour toute la journée. Nous devons, par suite, attendre à demain pour compléter nss renseignements à ce sujet.

Saint-Malo

IVRESSE PUBLIQUE. — *Des Procès-verbaux* ont été dressés par la police de St-Malo, le 4 janvier, à deux heures, contre Helleux Louis, 1[illegible] ans, né à Trévérien, marié, à St-Servan, rue Dauphine, trouvé en état d'ivresse rue Toullier ; et le 5 janvier, à 11 h. 3/4 du soir, contre Hertru Auguste, 35 ans, né à Saint-Malo, poulieur, demeurant rue du Puits-Aubray pour le même motif.

HISTOIRE ANCIENNE. — Hellouin, Jean Louis, manœuvre, 29 ans, de St-Malo, était condamné, le 24 avril 1900, par le tribunal de simple police à une amande qui, augmentée des frais, atteignait la somme de 21 fr. 63. M. le juge de paix avait fixé la durée de la contrainte par corps à deux jours de prison. Hellouin ne pensait plus à cette histoire d'antan et devisait joyeusement avec des camarades sous « la grande porte », le 4 courant à 10 heures 25 du matin, quand un agent de ville le reconnut et l'arrêta. Pas de chance !

AFFAIRE HANNAUT-BOSSART. — Deux honorables négociants de St-Malo, M. Hannaut et M. Bossard se trouvaient, il y a quelque quinze jours, au grand émoi de la population malouine, devant le tribunal correctionnel. Le 11 décembre dernier, M. Hannaut avait attiré chez lui M. Bossard, de passage dans la rue St-Vincent, et en présence de ses employés l'avait injurié. M. Bossard, avait envoyé ses témoins à M. Hannaut, qui avait cru devoir refuser rétractation et réparation. D'où citation en correctionnelle et joute d'éloquence juridique entre Me Jouanjan, soutenant l'accusation portée par M. Bossard, contre Me Mainsard, défenseur de M. Hannaut.

Conformément au conclusions du ministère public, Me Mainsard, qui plaidait l'incompétence du tribunal correctionnel, se basant sur le fait que l'injure n'avait pas été publique, qu'il y avait contravention et non délit, avait obtenu le renvoi de son client devant la justice compétente, c'est-à-dire en simple police. C'est là que mardi à trois heures, l'affaire Hannaut-Bossard devait avoir son épilogue.

Par suite de l'absence de M. le juge de Paix, M. Tréhu, juge suppléant, l'a renvoyé à quinzaine.

UN PRÉTENDU ATTENTAT. — L'enquête ouverte par le commissaire de police au sujet de la nommée Marie Hervé, du Guion, qui a été retirée de l'écluse le 1er janvier, vers 10 heures du soir et qui prétendait avoir été jetée à l'eau par deux inconnus, a démontré que cette femme a menti.

Un grand nombre de témoins ont été entendus et plusieurs sont absolument affirmatifs à cet égard, notamment MM. Victor Hochet, sous-brigadier des douanes, et Félix Hébert, employé de commerce. Victor Rouxel, marin, etc. Cette femme était en état d'ivresse.

Nous devons ajouter que la femme Hervé, dans un dernier interrogatoire que lui a fait subir ce matin M. le commissaire de police, maintient ses affirmations premières et dit toujours avoir été victime d'une agression.

ETAT-CIIVIL de Saint-Malo du 1er au 8 janvier. — *Naissances.* Louise Fougeray. Célestin Daumer.

Promesses de mariage. Joseph Gachot, gabier breveté, et Angèle Perois. Pierre Denis, cultivateur et Louise Marton.

Décès. — Charles Legros, préposé chef d'octroi, 76 ans. Louis Choupeau, menuisier ébéniste, 54 ans. Robert Lefouiller, journalier, 74 ans.

Saint-Servan

MARIAGE. — Nous apprenons le prochain mariage de M. L. Girodroux, le sympatique industriel Servannais, avec Mlle Magnita Girodroux, sa cousine, fille de M. Girodroux, consul de France à Karkhof (Russie) et de Madame, née de Matheu.

Nous adressons aux jeunes fiancés nos meilleurs vœux de bonheur.

ETAT CIVIL de Saint-Servan. — Du 3 au 8 janvier 1901. — *Naissances.* — Hélène-Marie-Joseph Aubry ; Léon-Auguste-Marie Coupé ; Francis-Auguste-Sébastin Goriaux ; Marthe-Rose-Louise Blin : Maria-Francine Hamelin ; Victor-Marie Benic ; Marguerite-Ernestine-Augustine Pitois ; Hippolyte-René-Jean-André.

Mariages. — Alexandre-Raymond Roy, bijoutier, et Elisabeth-Marie-Adrienne Pimor, sans profession ; Constant-Jules Ménager, marin, et Marie-Anne Hellot, couturière ; Alexandre Rault, marin, et Marie-Anne Sorre, débitante de boisson ; Eugène Charpentier, peintre décorateur, et Célestine Colas, sans profession.

Décès. — Jean-Marie-Emmanuel-Stanislas-Julien Le Lévrier, menuisier, 43 ans, veuf Glochon ; Charles-Etienne-Marie Bourrier, serrurier, 56 ans, époux Michau ; Yves-Marie Boloré, cordonnier, 21 ans, célibataire.

Dol

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE. — *Affaire Béquet.* — L'affaire Béquet, dont plusieurs fois déjà nous avons entretenu nos lecteurs, a été évoquée à l'audience de simple police de mardi, à Dol.

Sur le banc de la défense, prennent place les défenseurs : l'honorable Me Herpin, avocat à Saint-Malo, pour Mme Béquet ; M. Vétier conseil à Dol, pour M. Gaidier, l'un des prévenus ; et M. Delanoë, agent d'affaires, représentant M. Roux, l'autre prévenu.

Une animation peu ordinaire aux audiences de simple police règne dans la salle. Une foule énorme s'y presse pour entendre les débats.

Dès le début de l'audience, Me Herpin, au nom de Béquet, déclare se porter partie civile, et annonce qu'il entend réclamer une somme de 200 fr. de dommages-intérêts aux prévenus, tant pour le préjudice éprouvé par sa cliente, en raison des coups qui lui ont été portés ; que pour le préjudice moral qu'elle éprouve dans sa réputation.

M. Delonoë essaie d'écarter de la poursuite son client M. Roux. Il prétend que M. Roux n'a jamais mis les pieds dans le débit Béquet, et qu'à l'heure où les faits se sont passés, M. Roux était couché.

M. Gaidier, par l'organe de M. Vétier, son conseil, reconnait les faits. Il a frappé Mme Béquet, mais, il l'a fait, déclare-t-il sur l'ordre de M Roux, son patron. Il aurait été furieux de voir ses propositions rejetées par Mme Béquet, et le refus seul de cette dernière l'aurait excité à ces voies de fait.

M. Gaidier sollicite l'indulgence du tribunal ; si dans le procès-verbal de gendarmerie, il prétend que Roux n'était pas avec lui au moment où les faits se sont passés, c'est que celui-ci l'aurait prié de ne pas le mettre en cause, se chargeant de de tous les frais du paoces ; aujourd'hui, il tient à déclarer la vérité.

La defense de Me Herpin était belle ; il s'est acquitté de sa mission avec son talent habituel.

Le Juge de paix, voyant clairement la faute de Gaidier ; mais, n'ayant pas de preuves suffisantes sur la culpabilité de Roux, a renvoyé l'affaire à une nouvelle audience, pour entendre des témoins.

AUTRES AFFAIRES. — Le Juge de paix a prononcé ensuite treize condamnations variant de un à cinq francs : 3 pour ivresse, 2 pour stationnement de voitures sur la voie publique sans nécessité, 2 pour défaut de lumière, 2 pour abandon de voiture, 4 pour bruit et tapage nocturne.

Plouër

VISITEURS NOCTURNES. — Deux marins de Plouër, que leurs visites de nouvel an avaient sans doute un peu attardés, se sont présentés à la porte de Mlle Jeanne Lefèvre, ménagère à la Renaudais, vers 10 h. 1/2 du soir ; voyant qu'on ne leur ouvrait pas, ils ont dû pour sortir de la cour arracher deux piquets servant à tendre des fils de fer dits ronces artificielles et remplaçant une barrière. La plaignante a cru reconnaître dans ces deux visiteurs nocturnes Pierre R... et Eugène G..., qui tous deux cependant jouissent dans le pays d'une bonne réputation.

Dinan

VAGABOND. — Un marin du commerce, Jamet Léopold Louis-Marie, natif de St-Quay Portrieux, a été arrêté à Dinan, rue de la Gare, pour vagabondage. Il a déjà subi deux condamnations pour refus d'obéissance à St-Pierre et Miquelon.

UN LIT PEU MOELLEUX. — J. B. Thomas, natif de St-Brieuc, sculpteur à Minan, avait pris le 5 janvier, le trottoir de la rue des Rouairies pour son lit. Il a été ramassé vers 11 heures du soir par les gendarmes en patrouille qui lui ont fourni le restant de la nuit une couche plus moelleuse au violon municipal.

Châteauneuf

MENDIANTS. — Le 4 janvier 1902, à 10 heures du matin la brigade de gendarmerie de Châteauneuf a arrêté dans cette localité, rue Basse, pour mendicité et vagabondage : le nommé Gratien Auguste Albert, 30 ans, journalier, sans domicile fixe, né à St-Germain d'Elle (Manche) et la femme Lefrançois Eugénie-Marie-Arthémise, âgée de 26 ans, née à Martragny (Calvados) qui l'accompagnait.

Une heure plus tard, le même jour, au lieu dit « Fort de Châteauneuf » commune de *St-Père*, sur la route nationale, la même brigade arrêtait pour vagabondage le nommé Ferdinand-Pierre Caen, 56 ans, plâtrier, né à Honfleur (Calvados).

Plesder

INCENDIE. — Un incendie, dont les causes sont inconnues, s'est produit le 31 décembre, à dix heures du soir au village du « Verger » dans la commune de Plesder. Un bâtiment dit « fournil » de 7 mètres de longueur sur 5 mètres de largeur et 3 de hauteur, construit en briques et couvert en ardoises, a été complètement détruit. Cet immeuble est situé à environ 25 mètres de la maison d'habitation de la ferme du « Verger » et à 150 mètres du chemin de grande communication n° 79 de Plesder à Pile-Verte. La ferme appartient à M. Bagot du Tronchet ; elle est exploitée par M. Joseph Réault, âgé de 59 ans.

Les dégâts évalués à 4.000 francs sont couverts par la Compagnie l'*Union*.

Corseul

ENTRE VOISINES. — Ce n'est pas du savon dn Congo que Victorine Delalande, ménagère à Tréguihé, en Corseul, a jeté à la figure de sa voisine, la femme Lucas, c'est un produit beaucoup moins parfumé. Cette femme qui passe dans le village pour être méchante et avoir mauvaise langue prétendit samedi matin que sa porte avait été enduite pendant la nuit du produit en question et elle accusa la femme Lucas de lui avoir joué ce mauvais tour.

Celle-ci protesta et, croyant l'affaire terminée, alla travailler dans l'étable d'une autre voisine. Vers 9 heures, elle aperçut Victorine Delalande qui portait sur son battoir une certaine quantité de ce parfum et qui se disposait à enduire à son tour la porte de sa maison. La femme Lucas accourut pour empêcher cette mauvaise plaisanterie ; mais sa voisine lui lança en plein visage ce qu'elle destinait à sa porte et lui donna sur la tête trois coups de battoir qui firent jaillir le sang. La victime de cette agression put heureusement désarmer son adversaire dont la fureur n'avait plus de bornes. Inutile de dire que ces injures ne pourront se laver qu'en police correctionnelle.

Aux 100,000 Bonbons

1, rue de l'Horloge, 1

RENNES

Dans la maison spéciale de *Cafés V. B.* Le plus grand et meilleur choix de la région, dans le plus petit magasin.

Dragées, bonbons, fruits confits, spécialité pour baptême, cadeaux de Noël, Jour de l'an, Pâques et fêtes. Fantaisies, dernières nouveautés de la plus entière fraicheur. *Prix très modérés.* Ne rien acheter avant d'avoir visité.

ENTRÉE LIBRE

3.315 2—7

Chronique régionale

(De nos correspondants particuliers)

Saint-Brieuc.

LES ELECTIONS. — Samedi 4 janvier a eu lieu, à Saint-Brieuc, une réunion à l'effet de choisir un candidat aux prochaines élections législatives dans la seconde circonscription. La candidature de M. Limon a été adoptée à l'unanimité.

M. Limon s'est alors levé ; après avoir remercié, il a exposé son programme en terminant comme suit :

> Au point de vue politique, vous savez que je ne suis pas un révolutionnaire. Notre gouvernement de fait, c'est la République. Pour mon compte, je déclare qu'il ne s'agit pas de le changer. La République est, d'ailleurs, bonne ou mauvaise, suivant les hommes qui sont au pouvoir. Mais tout en acceptant ce gouvernement de fait, je suis obligé de réprouver énergiquement les actes de ceux qui sont actuellement à sa tête. Ces actes perdent le pays, ils perdent même la République. Je considère qu'aucun républicain ne peut me reprocher ces déclarations, car le premier devoir d'un représentant du pays, c'est de contrôler les actes de ceux qui nous administrent. Je suis nationaliste, et j'ai surtout en vue les intérêts supérieurs de la France.

CONFÉRENCE PUBLIQUE. — Le dimanche 19 janvier aura lieu, dans la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville, une conférence publique, faite par M. Marignan, de Paris, sur le but et l'organisation de l'Œuvre de la Dotation de la Jeunesse de France, société d'épargne mutuelle de l'Enfance.

M. LE PRÉFET. — Nous apprenons que l'état de santé de M. Fourcy, préfet des Côtes-du-Nord, qui donnait samedi de sérieuses inquiétudes, s'est amélioré considérablement.

Un spécialiste de Paris a été appelé auprès du malade.

ASSISES DES COTES-DU-NORD

Incendie (*2e affaire*). — Le 7 octobre dernier, un incendie dû à la malveillance avait réduit en cendres environ 7.000 kilos de paille et de foin en meules, dans une ferme appartenant à M. Le Goff, propriétaire à Loguivy-Plougras, exploitée par la famille Guillou. Dans les cendres, on trouva la monture d'un porte-monnaie et une somme de 1 fr. 30. Les pièces de monnaie étaient peu détériorées, ce qui laissa à penser qu'elles avaient été jetées dans les flammes longtemps après le commencement de l'incendie ; on trouva en outre les débris d'une toile grossière, restes d'une pièce entière cachée sous la paille, et enfin un certain nombre de pièces métalliques provenant de harnais.

Les époux Guillou prétendirent être victimes d'un grand malheur, que, devant une année de fermages, ils avaient, pour le soustraire, transporté leur mobilier à Guerlesquin, dans le Finistère ; vendu leur bétail et que 1,500 fr. provenant de cette vente avaient été cachés par eux dans les meules incendiées et que le tout était détruit par le feu.

Diverses contradictions dans les déclarations des époux Guillou laissèrent supposer qu'ils avaient allumé eux-mêmes l'incendie, pour se soustraire aux réclamations impérieuses de leurs créanciers. Ils furent arrêtés et transférés à Lannion ; au cours du voyage la femme Guillou commit l'imprudence de prier le conducteur de la voiture, Larvor, d'aller voir son fils aîné et de lui dire de bien cacher les papiers laissés chez elle.

Larvor fit part de cette confidence à un gendarme. Une perquisition fut opérée et amena la découverte d'une grande quantité d'objets cachés dans des paillasses, notamment des objets mobiliers.

On découvrit aussi le mobilier des époux Guillou, transporté à Callac et Guerlesquin.

Pendant ce temps, le jeune Guillou, qui n'avait pas été inquiété, répandait certains bruits pour faire croire à l'innocence de ses parents. La jeune Marie Raoul vint déclarer au juge d'instruction qu'étant à la foire de Guerlesquin elle avait entendu un homme dire qu'il avait vu deux hommes de Guerlesquin, l'un jeune et l'autre vieux, allumer l'incendie, mais Marie Raoul n'osa pas persister dans cette voie et avoua que Guillaume Guillou lui avait promis 10 francs pour raconter cette fable. Guillaume Guillou fut arrêté et nia ces faits.

Bientôt on apprit que la femme Guillou avait déclaré qu'elle aimait mieux tout brûler que de payer ce qu'elle devait, et qu'elle avait mis de l'argent de côté pour monter une boutique de cordonnier à son fils.

Enfin Guillaume Guillou reconnut avoir remisà son oncle une somme de 3.600 fr. et déclara que sa mère avait menti en déclarant qu'une somme d'argent avait été cachée dans une meule. L'oncle en question après avoir nié finit par apporter au juge d'instruction 5.000 fr. reçus de son neveu.

Les charges relevées dans l'acte d'accusation sont accablantes. Les renseignements sur le compte des accusés ne leur sont pas défavorables.

Le premier témoin, M. Jean Riou, brigadier de gendarmerie déclare que dès son arrivée sur les lieux de l'incendie toutes les personnes présentes accusaient les membres de la famille Guillou d'avoir mis le feu volontairement. Il procéda à une perquisition et découvrit une grande quantité d'objets cachés. Le brigadier fait remarquer que l'argent que les accusés prétendaient avoir caché dans les meules de paille devait l'être dans une meule qui n'a été consumée, et que par conséquent les Guillou auraient eu parfaitement le temps de sauver cet argent s'ils en avaient eu le désir.

Le fils Guillou, interrogé, déclare que depuis la mort de son frère, survenue il y a un an environ, ses parents ne pouvaient plus cultiver la ferme, son père étant âgé, sa mère atteinte d'une infirmité qui l'oblige à marcher toute courbée, et lui-même ayant un pied bot. Il ne sait, pas, d'ailleurs, dit-il, ce qui s'est passé au sujet du projet de résiliement du bail, car c'est sa mère qui dirigeait tout.

Il reconnait avoir caché lui-même dans un talus l'argent provenant de la vente du bétail et l'avoir ensuite remis à son oncle. Il proteste vivement contre l'accusation portée contre lui et les siens, — s'ils ont caché des objets, c'est dans la crainte d'une vente, et non pour les soustraire à un incendie dont ils n'ont jamais eu l'idée. — D'après lui, la première déclaration faite par la petite Raoul au juge d'instruction de Lannion est sincère et il ne lui a pas donné de conseils à ce sujet ni promis d'argent.

Il est ensuite procédé à l'interrogatoire de Guillou père, qui proteste lorsque M. le président lui reproche d'avoir voulu brûler tout ce qu'il possède pour ne pas payer ses créanciers.

D. — Votre fils avait caché l'argent.

R. — Je n'en sais rien, je ne m'occupais pas de l'emploi des sommes d'argent ; c'est ma femme qui dirigeait tout dans la maison ; si nous avons vendu certains objets, c'était au contraire pour payer ce que nous devions. D'ailleurs, depuis l'incendie, j'ai payé mon propriétaire. Je ne sais pas qui a mis le feu, je suis sûr qu'aucun membre de ma famille n'a eu non plus cette idée. Nous n'étions pas assurés.

Guillou père reconnait que le feu a été certainement allumé par malveillance, mais n'a aucun doute sur qui que ce soit.

Péniblement, la femme Guillou monte au banc des accusés ; comme son mari, elle ne comprend pas un mot de français.

L'accusée proteste aussi lorsque M. le Président lui reproche d'avoir dit qu'elle aimerait mieux voir tout brûler que de payer son propriétaire.

« Je sais bien, dit-t-elle, qu'un témoin a « déclaré cela : mais c'est par vengeance, par « ce que mon fils avait refusé de lui donner « une paire de souliers.

« Dieu, s'écrie l'accusée, sait bien que je « n'ai pas mis le feu, les hommes ne savent « pas ce qui s'est passé ! »

Interrogée au sujet de la confidence qu'elle avait faite au conducteur de la voiture, lors de son transfert à la maison d'arrêt de Lannion, la femme Guillou déclare qu'elle a fait recommander à son fils de bien cacher l'argent, mais dans l'intention de payer ses créanciers à la sortie de prison.

(*A suivre*).

Le Gérant, A. GUILLET.

Rennes. — Imp. Bretonne, r. 4, de la Chalotais

AU VIEUX CHÊNE

Agrandissement considérable des Magasins

RENNES, Maison BEAUGEARD, RENNES

Vendant au prix même de fabrication

26, rue LE BASTARD et rue BERTRAND, 2, 4 et 7

On trouve dans ses **Grands Magasins**, prêts à *livrer de suite*, un Choix considérable de Chambres à coucher, Salles à manger, Salons, Carpettes, Glaces, Tapisseries, Rideaux d'étoffes et cretonnes, Couvertures, Sommiers, Matelas Couettes, Oreillers, Traversins, Lits en fer, Lits d'enfants, Lits-cage, etc., etc., etc.

Tout est affiché en Chiffres connus

SEUL CONCESSIONNAIRE DES « BOURRELETS RUSSES »

Vente au comptant. — Prix fixe

Billards, Billes ivoire, Queues, Bandes de billard, procédés blancs, Draps de billard, réparations, pose de tapis et rideaux. 2335 54—104

POURQUOI TOUSSEZ-VOUS

Lorsque vous avez à portée de la main le *plus efficace des remèdes?* Achetez chez votre pharmacien un flacon de **Sirop Héroïque;** buvez-en trois ou quatre cuillerées à bouche dans la journée; le lendemain vos *quintes de toux auront disparu* comme par enchantement.

Le **Sirop Héroïque** soulage immédiatement et guérit en peu de temps les RHUMES, CATARRHES, BRONCHITES, INFLUENZA, ASTHME, COQUELUCHE, etc.

Bien exiger le **Sirop Héroïque** et, pour éviter toute substitution, s'adresser de préférence au dépositaire général : **Louis VERGER, licencié ès sciences,** pharmacien-lauréat de 1re classe de l'Ecole supérieure de Paris, 25, *rue de Siam, Brest,* Prix du flacon : **3 fr.;** franco : **3 fr.75.**

Les AFFECTIONS DE LA GORGE seront combattues et rapidement guéries par les **Dragées Verger,** très efficaces contre les INFLAMMATIONS DE LA BOUCHE, la FÉTIDITÉ DE L'HALEINE, les VOMISSEMENTS et les DOULEURS D'ESTOMAC; les dragées seront également utiles aux professeurs, chanteurs, orateurs, pour soulager les cordes vocales et empêcher l'APHONIE. — Prix de la boîte : **2 fr.;** franco : **2 fr.25.**

Dépôt : Pharmacie VERGER, 25, rue de Siam, Brest. 3395 1—5

Maisons de Rennes recommandées
spécialement
PAR « L'OUEST-ÉCLAIR »

Guérison Radicale
En quelques semaines
Des **eczémas rebelles** et des **plaies varicueuses** par l'emploi simultané de
La lotion antieczématique. le fl. 3 fr
L'Elixir dépuratif..... — 4
La Pommade antieczéma. le pot 2
Dépôt pour Rennes, *Pharmacie MONTIER,* place Saint-Sauveur, Rennes.

OU
Vous Habillez-vous ?
A L'HABIT-NOIR !
GUITTON, rue de la Monnaie, 6
RENNES
Mesures, Confections en tous genres
MESSIEURS et ENFANTS

GRAND
CAFÉ de la POSTE
Près le Palais des Postes et Télégraphes
1, Quai Lamennais, 1
RENNES
Consommations de 1re choix
Fréquenté par MM. les Commerçants et Entrepreneurs
Tous les samedis rendez-vous de MM. les Négociants
Téléphone

VENTE AU COMPTANT
5 0/0 d'escompte
Magasin à Bain, ouvert toute la semaine, rue de Nantes près l'Eglise
HALLE DU BON MARCHÉ
Maison la plus importante de toute la Bretagne
Draperies, Nouveautés, Rouenneries, Toiles et Blancs
CONFECTIONS EN TOUS GENRES
AMEUBLEMENTS
Spécialité d'Articles haute nouveauté pour mariages
Elie JACQUART
10, Place de Bretagne
RENNES
Prix fixe — Confiance et Probité
Toutes les marchandises sont marquées en chiffres connus
On rend l'argent à qui trouvera meilleur marché

COMPAGNIE DU GAZ
Eclairage par incandescence, l'électricité par le gaz.
Chauffage au coke, le plus pratique et le meilleur marché.
Voir les *Cheminées économiques* à coke, rue Le Bastard à la *Compagnie du gaz.*

Liquidation Volontaire
Cessation de Commerce
GRANDE BAISSE DE PRIX
AU PETIT NOIR
MAISON RAFFAUT
A l'angle de la Place de la Mairie et de la Rue d'Estrées, 2
RENNES
Bijouterie, Horlogerie, Orfèvrerie d'argent et argentée Coutellerie, Bronzes et Articles de Fantaisies
Parures de Mariages

MUSIQUE
BOSSARD-BONNEL
Pianos et Harmoniums
Instruments Cuivre et Bois
Réparations de tous les Instruments
Locations et échanges
MUSIQUE
Abonnements Accords
Facilité de paiement

CARTES DE VISITE
Très soignées
en Typographie et Lithographie
depuis **1** fr. **15** le cent
Imprimerie Bretonne
4, rue de La Chalotais

GRANDE PHARMACIE MODERNE
P. BOURDEAU
PHARMACIEN-CHIMISTE
BREST — 55, Rue de Traverse, 55 — BREST

Il n'existe pas en France de pharmacie vendant à **des prix aussi réduits** que la **Grande Pharmacie Moderne de Brest.** Les *réductions* sont faites non seulement sur les *spécialités,* mais sur tous les *produits de pharmacie* et particulièrement sur les *ordonnances,* toujours minutieusement exécutées et contrôlées, **Produits supérieurs** et de la **première qualité** en raison de la **grande vente.**

Grande Chapellerie de l'Ouest
Rue de Nemours (en face la grande Poste)
MAISON LA PLUS IMPORTANTE
De toute la Bretagne
PRIX FIXE — VENTE AU COMPTANT — PRIX FIXE

Le succès de ce rayon permet toujours d'avoir en magasin pour dames et fillettes un choix considérable de chapeaux en quantité de modèles et à des prix défiant toute concurrence.

MODES

ARTICLES D'ENFANTS

Choix immense de bérets matelot pour fillette et garçonnet.
Toutes nuances à . . . . 0 fr. 95

ARTICLES D'HIVER
Nouveautés de la saison (Voir les étalages exposition permanente)

LA MODE

Chapeau feutre imper. forme Directoire, article soigné à **3 95. 4 50, 4 95.** Chapeau feutre cape rond, belle forme à **3 45, 3 95, 4 50, 4 95.**

CHAPEAU SOUPLE

Le « Morès » article recommandé à **2 45** et **2 95.** Le « Boer » bord plat, joli feutre à **3 45, 3 95, 4 50,** 4 95.

CASQUETTE

Casquettes cuir, forme vélo, depuis 1 25. Casquettes cuir, forme russe depuis 1 45. Assortiment considérable de casquettes vélo, visière cuir, depuis 0 75. Casquettes pour atelier à 0 45.

Entrée libre — Grande Chapellerie de l'Ouest — Entrée libre

A LA RENOMMÉE
Faïence, Porcelaine, Cristaux
A. HOUSSAIS
Rue Motte-Fablet, 2. — RENNES
Grand choix d'Articles pour Étrennes
ARTICLES pour MM. les Restaurateurs et Débitants
PRIX défiant toute CONCURRENCE

Etude de Me JOLY, notaire à La Chapelle-des-Fougeretz

ADJUDICATION

En la mairie de Gévezé, — le *24 JANVIER 1902, à 2 heures,*

— 1° —
FERME de VILLERÉON
Commune de Gévezé
Contenance : 7 hect. 25 a. 44 cent.
Revenu par bail : **750** fr.

— 2° —
A Villeréon
UN GROUPE DE BATIMENTS
Et Pièces de Terre
Contenance : 1 hect. 45 ares.
Revenu : **325** fr.
3397 1—2

A VENDRE une Jument baie, âgée de 13 ans, s'attelant.
S'adresser rue des Dames, 5, Rennes. 3398 1—n

PATISSERIE à louer à Saint-Méen, aucune clientèle à acheter et clientèle assurée, location 350 francs par an. S'adresser à Mlle Juguet.
3287 5—6

Vin rouge ext. de qual. **13** fr. l'hect. en gare départ
Echantillon gratis. PEYBERNES, propétaire-vitiriculteur à Tournefeuille. (Haute-Garonne)

ON demande à emprunter **1,000** fr. à 6 0/0.
Garantie sérieuse.
S'adresser au bureau du Journal.
3387 3—3

Caves Nantaises LEVE et MOLLO, *vins et spiritueux en gros, 66, rue du Cimetière,* **Brest,** spécialité de vins blancs Nantais.
Livraison à domicile, depuis **25 litres — 26 litres pour 25.**
3393 1—15

A VENDRE OU A LOUER
Entrée en jouissance immédiate, pour cause de **cessation de COMMERCE,**
UNE FABRIQUE
N'exigeant pour son fonctionnement aucune connaissance spéciale ; comprenant vaste bâtiments de construction récente : située dans joli station balnéaire, pas de concurrent, excellente clientèle. — Rendement annuel de 6.500 à 7,000 francs. Bénéfice net.
Pour tous renseignements, s'adresser au bureau du journal. 3399 1—90

GRANDE BRASSERIE
de
KERINOU
LE FRAPER, GOUX et Cie
La Bière doit à un choix judicieux de ses éléments constitutifs **(Eau, Orge et Houblon)** d'être une boisson agréable, saine, tonique et vraiment nutritive.
BIÈRES BRUNES ET BLONDES
BOCK et L'ALLIANCE
La grande brasserie de Kérinou garantit ses bières absolument pures (Eau, Malt, Orge et Houblon), exemptes de glucose et sans antiseptiques pouvant provoquer des troubles dans l'économie.
La bière et ses succédanés sont le plus précieux adjuvant de tous remèdes en cas de maladies ou épidémies quand ils ne sont pas eux-mêmes et seuls, le bienfaisant remède.
3394 1—52

MEUNIERS, INDUSTRIELS, ATTENTION
VENTE ET LOCATION

Pour la Saison de Sécheresse
MOTEUR CHARON
Gaz pauvre
20 Chevaux de force pour cinq francs par jour
200 Installations de faites

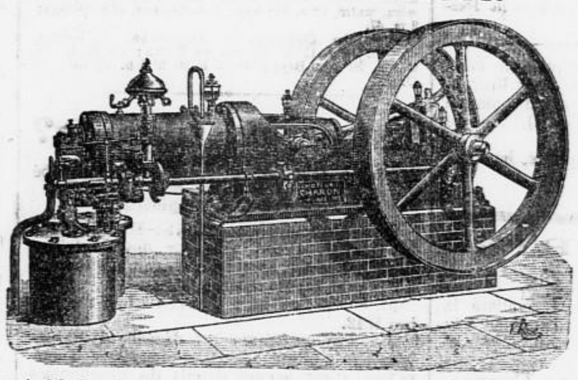

Pour la Saison de Sécheresse
MOTEUR CHARON
Economique
Marchant au Pétrole à l'Essence et à l'Alcool
Applications à toutes Industries

3202 S'adresser : Bureau central, 26, boulevard Sébastopol, Nantes. — Bureau auxiliaire, 38, rue Laval, Fougères. 18—52

MAISON
Orain BOUGEARD
3, rue Beaumanoir
SPÉCIALITÉ DE TROUSSEAUX
Layettes
Grande mise en vente des **Articles** pour **Étrennes mouchoirs fantaisie, pochettes, linge de table, service à thé,** etc.
EXPOSITION tous les jours
(3225) 10—10

RENNES Compagnie Linière de Bretagne RENNES
place Saint-Sauveur, 4 et 6, rue Duguesclin,
GRANDS MAGASINS DE TISSUS
IMMENSE ASSORTIMENT
OCCASIONS UNIQUES 30 pour cent meilleur marché que partout ailleurs. En couvertures de laine blanche et de couleur — Couvre-pieds cretonne et simili soie — Carpettes, foyers, descentes de lits. Tapis de Table, nappes de famille. Imitation parfaite du Linge garantie sur facture, nattes de Chine etc.
Rayon spécial de Couvertures de voyage et d'écurie
Maison de confiance vendant extrêmement bon marché. — Au comptant 5 0/0 d'escompte
DEPUIS SA FONDATION EN 1881 LA MAISON A TOUJOURS FERMÉ ENTIÈREMENT TOUS LES DIMANCHES

Feuilleton de *L'ouest-Eclair* 146

L'AGENCE RODILLE

Par Xavier de MONTÉPIN

PREMIÈRE PARTIE

XXXIII

— A merveille ! pensa Rodille, enchanté. Tout marche comme sur des roulettes, et je n'arrangerais pas mieux les choses si je les arrangerais moi-même.

A sept heures du soir, le remplaçant de Lorrain monta dans un cabriolet de régie et se fit descendre rue du Musée.

Laridon l'attendait.

Rodille le prit avec lui et le conduisit à l'endroit où il avait loué, la veille, une remise et une écurie. Le vieux cheval, amplement gorgé d'avoine, fut attelé à la citadine hors de service. Les lanternes furent allumées. Laridon revêtit la blouse et la casquette, et se hissa, non sans peine, sur le siège.

— Jamais je ne pourrai m'en tirer ! balbutia-t-il d'une voix dolente. Ce n'est pas moi qui conduirai le cheval, c'est le cheval qui me conduira.

Rodille eut pitié de l'embarras de son complice. Il prit place à côté de lui, saisit les guides et fouetta la maigre haridelle.

Au bout d'une demi-heure, l'étrange équipage arrivait à l'angle de la rue du Faubourg-Saint-Honoré et de la rue du Colisée.

Là, Rodille arrêta la voiture et descendit du siège.

— Tu me quittes ?... demanda Laridon très inquiet.

— Oui.

— Que vais-je faire ?

— Rien, absolument. Endors-toi si tu veux et ne bouge pas... C'est l'unique consigne que je te donne... Elle ne dépasse point ta capacité, j'imagine ?

— Je l'espère...

— Et moi j'en suis sûr...

— Mais si le cheval part malgré moi ?

Rodille se mit à rire.

— Un cheval de bois bougerait plutôt ! répliqua-t-il. La malheureuse bête ne demande qu'à rester immobile jusqu'à la fin de ses jours. Rassérène donc ton âme, mon compère, et attends-moi dans le calme le plus profond.

Laridon soupira et ne dit plus rien.

Rodille regagna l'hôtel du vicomte de Coursolles.

Vol-au-Vent rentra comme la veille, à dix heures précises, car personne au monde n'était plus correct dans ses mœurs, et plus régulier dans ses habitudes, que l'ex-voleur.

Rodille, après l'avoir déshabillé, s'en alla prendre dans la salle à manger le verre de vin de Xérès que le vicomte sablait chaque soir et qu'il appelait son bonnet de nuit.

Seulement, avant d'apporter au maître ce breuvage tonique et bienfaisant, Rodille tira de sa poche un petit flacon d'une liqueur incolore, transparente comme de l'eau de roche, et versa dans le xérès quelques gouttes du contenu de ce flacon.

Vol-au-Vent souleva le verre et, selon sa coutume invariable, le vida d'un seul trait.

Il fit une légère grimace en le remplaçant sur le plateau.

— Vous descendrez demain à la cave, dit-il ensuite à Rodille, et vous monterez une autre bouteille... le vin de celle-ci me semble avoir un peu d'amertume...

— Ce sera fait dès la première heure... Monsieur le vicomte n'a plus rien à m'ordonner ?

— Non.

— J'ai l'honneur de souhaiter une bonne nuit à Monsieur le vicomte.

— Merci !...

Rodille quitta la chambre et, comme la veille, il entendit Vol-au-Vent fermer la porte à double tour et pousser les verrous l'un après l'aure.

Comme la veille, le faux domestique haussa les épaules puis, au lieu de se mettre au lit, il s'installa dans la salle à manger, où il attendit pendant une demi-heure.

Au bout de ce temps, il se glissa sans bruit dans la cour de l'hôtel ; il saisit la chaîne de fer qui mettait en branle la cloche de la grille, et il agita violemment cette chaîne à deux ou trois reprises.

Ceci, fait, il regagna le vestibule, il laissa s'écouler quelques secondes et il ressortit, en demandant très haut, de sa voix naturelle :

— Qui sonne si tard, et que veut-on ?...

— Il suffit... répliqua-t-il ensuite. Donnez vite... M. le vicomte aura cette lettre dans un instant.

— Bien...

— Y a-t-il une réponse ?

— Non.

— La course est payée ?

— Oui, personne ne réclame rien... Dépêchez-vous de porter la lettre,

Rodille referma les portes ; il tira de son portefeuille et mit sur un plateau d'argent un billet soigneusement cacheté qui portait cette suscription, d'une grosse écriture évidemment contrefaite : Monsieur le vicomte de Coursolles, — en son hôtel — très pressé. Ensuite il se dirigea vers la chambre à coucher de Vol-au-Vent.

Ce dernier, au moment où les coups de cloche réitérés s'étaient fait entendre, commençait à ressentir les atteintes d'une lourde sommolence.

Le bruit inattendu de cette sonnerie lui causa un tressaillement brusque, et il éprouva l'angoisse familière à tous les gens qui n'ont pas la conscience nette et qui se défient de l'imprévu, quel qu'il soit.

Vol-au-Vent se souleva d'abord sur son coude, puis, s'élançant hors de son lit, il se dirigea dans l'obscurité vers la fenêtre qui donnait sur la cour ; il appuya son front à la vitre et il prêta l'oreille tandis que ses regards s'efforçaient de sonder les ténèbres.

La nuit était noire et le plus proche réverbère était loin. Il ne vit rien, mais il entendit le murmure de deux voix, sans distinguer une seule des paroles échangées.

— Qui signifie tout ceci ? se demanda l'ex-voleur, dont l'angoisse grandissait à mesure que s'écoulaient les secondes. Que se passe-t-il ? ai-je quelque chose à craindre ? quel est le danger ? d'où vient-il ?

Après s'être efforcé vainement de dominer son trouble et de calmer ses inquiétudes, il alluma les bougies placées sur la cheminée, il se regarda dans la glace et se trouva pâle comme un mort..

— On dirait que j'ai peur, balbutia-t-il.

Il passa vivement un pantalon à pieds et une veste du matin, et il se disposait à sortir pour aller aux informations, quand il entendit frapper doucement à sa porte.

Son cœur cessa de battre.

— Qui est là ? demanda-t-il d'une voix tremblante.

— C'est moi... répondit Rodille, moi, Comtois, le valet de chambre de monsieur le vicomte.

— Vous êtes seul ?

— Oui, monsieur le vicomte.

Vol-au-Vent se sentit aussitôt rassuré. Sans doute ses terreurs étaient chimériques et il allait apprendre la chose du monde la plus insignifiante !...

Il eut envie de rire de lui-même et de ses ridicules appréhensions.

— J'ouvre... dit-il d'une voix raffermie, en tirant les verrous et en faisant jouer la serrure.

Rodille parut sur le seuil, son plateau d'argent à la main.

— Je demande mille pardons à monsieur le vicomte de le déranger aussi tard et d'interrompre son repos, murmura-t-il du ton le plus humble, mais il paraît que cette lettre est importante est très pressée.. Je supplie monsieur le vicomte de vouloir bien excuser mon zèle.

— De quelle part vient cette lettre ?

— Je l'ignore.

— Qui l'a apportée ?

— Un homme qui m'a fait l'effet d'être vêtu en commissionnaire, mais, la nuit étant très noire, j'ai pu me tromper.

Vol-au-Vent prit le billet et Rodille se retira discrètement dans la pièce voisine.

(A suivre)